

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2022/06

PUBLIE LE MARDI 15 FEVRIER 2022

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2022-06 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

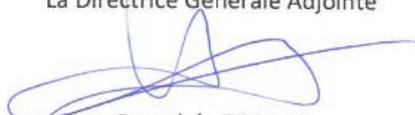
Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 15/02/2022

La Directrice Générale Adjointe



Dorothée TORRES

SOMMAIRE

- I Délibérations du Bureau Communautaire du 02 février 2022**

- II Délibérations du Conseil Communautaire du 10 février 2022**

- III Arrêtés et Décisions du 31 janvier au 15 février 2022**

I

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2022

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

POLITIQUES SOLIDAIRES
N° 01B_02_02_2022
BONIFICATION NOUVEL ELAN - PARTICIPATION 2022

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne des initiatives en faveur de l'égalité des chances (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

Depuis 2007, la CAB prend une part active dans la mise en œuvre du micro-crédit Nouvel Élan pour les personnes en situation de précarité et son développement dans 16 communes volontaires de l'agglomération boulonnaise.

La CAB a aussi renforcé son implication en bonifiant le taux d'intérêt du micro-crédit Nouvel Élan à 100% dans la limite de 4,5 points. Ainsi, le taux d'intérêt est de 0% pour les usagers « vertueux » qui s'acquittent de leur dette (délibération du Bureau communautaire du 23 juin 2021).

Selon des modalités précisées dans la convention financière, les versements aux bénéficiaires sont effectués par le Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer. Sous réserve des inscriptions budgétaires, ils font l'objet ensuite d'une compensation par la CAB dans la limite de 4 000 € (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Cohésion Sociale).

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- de renouveler pour 2022 la participation financière de la CAB au Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer liée à la bonification du taux d'intérêt dans la limite de 4 000 € ;

- de reconduire la convention entre la CAB et le Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

ZONES ET PATRIMOINE ECONOMIQUES, PEPINIERS, CATEGORIE
N° 02B_02_02_2022
MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT HALIEUTIQUE
À BOULOGNE-SUR-MER

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est engagée à construire un bâtiment à vocation halieutique sur un ensemble foncier de 7.257 m² délimité par les rues Marengo, Magenta et d'Alsace.

Le projet concerne la réalisation de 7 cellules – ateliers et locaux sociaux – totalement indépendantes entre-elles et selon 3 typologies différentes :

- 4 cellules de 507 m² unitaire,
- 2 cellules de 624 m² unitaire,
- 1 cellule de 1.198 m².

soit une surface utile totale de 4.474 m².

Le projet intègre la construction du bâtiment – clos-couvert, cloisonnement, éléments de second œuvre – et les accès VRD.

Les équipements spécifiques liés à l'exploitation ne sont pas intégrés à la présente consultation.

Les travaux sont décomposés en 16 lots :

- 01 - VRD
- 02 – Gros-œuvre
- 03 – Charpente-serrurerie
- 04 - Couverture
- 05 - Bardage
- 06 - Dallage
- 07 – Menuiseries extérieures
- 08 – Menuiseries intérieures
- 09 – Quai niveleur – Portes sectionnelles
- 10 – Cloison frigorifique
- 11 – Plâtrerie isolation – Plafond
- 12 – Carrelage - Faïence
- 13 - Résine
- 14 – Peinture
- 15 – Electricité – Chauffage bureaux
- 16 – Plomberie – Sanitaires - Ventilation

Une consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres du 21 janvier 2022 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés suivants :

- 1 à 3 ;

- 5 ;
- 7 à 9 ;
- et 11 à 16.

En l'absence d'offres pour le lot 06 – Dallage – et considérant les offres remises pour les lots 4 - couverture - et 10 – cloison frigorifique – inacceptables, ces 3 lots ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'un nouvel appel d'offres ouvert estimé à 1 087.000 € HT.

Le BUREAU décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés et tous les documents y afférant pour les travaux décrits ci-dessus :**

- Lot 01 avec l'entreprise RAMERY TP pour un montant de 1 334 000 €HT ;**
- Lot 02 avec l'entreprise EIFFAGE GC pour un montant de 2 099 600 €HT ;**
- Lot 03 avec l'entreprise R et D STRUCTURE pour un montant de 497 630,78 €HT ;**
- Lot 05 avec l'entreprise RAMERY ENVELOPPE pour un montant de 420 000 €HT ;**
- Lot 07 avec l'entreprise ROGER DELATTRE pour un montant de 129 289 €HT ;**
- Lot 08 avec l'entreprise MNBA pour un montant de 73 295 €HT ;**
- Lot 09 avec l'entreprise SBPF pour un montant de 174 774,71 €HT ;**
- Lot 11 avec l'entreprise MNBA pour un montant de 312 631,94 €HT ;**
- Lot 12 avec l'entreprise CARROPALE pour un montant de 212 870,82 €HT ;**
- Lot 13 avec l'entreprise EUROSINTEC pour un montant de 161 646,60 €HT ;**
- Lot 14 avec l'entreprise CATY PEINTURE pour un montant de 154 157 €HT ;**
- Lot 15 avec l'entreprise DEMOUSELLE pour un montant de 432 002,09 €HT ;**
- Lot 16 avec l'entreprise THERMOCLIM pour un montant de 303 485 €HT.**

- **De relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots 4, 6 et 10.**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux pour les lots 4, 6 et 10 et tous les documents y afférant après avis de la commission d'appel d'offres.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrick COPPIN
Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

POLITIQUES SOLIDAIRES
N° 03B_02_02_2022
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2022

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la délibération du Conseil communautaire en date du 07 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de février (du 14 au 18 février 2022)	Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) de Saint-Léonard	Création mobilier et décoration pour le festival Poulpaphone	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association SNSM – Société Humaine et des Naufrages de Boulogne/Mer
	CSC Audrey Bartier de Wimereux		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve du vote des crédits au BP 2022 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Saint-Léonard pour son CAJ ;

- d'accorder une subvention de 750 € au Centre s
- Wimereux ;**
- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association
- Naufrages de Boulogne-sur-Mer ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

CULTURE

N° 04B_02_02_2022

FESTIVAL POULPAPHONE 2022 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Le festival de musiques actuelles Le Poulpaphone se déroulera les 16 et 17 septembre 2022 sur le site de l'Éperon, permettant d'atteindre une jauge à 4 000 personnes par soir (hors restriction Covid-19).

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 420 000 € (crédits prévus au budget primitif 2022).

Pour le bon déroulement de la manifestation, toute une logistique doit être déployée et adaptée au site et à son environnement.

Ainsi, pour la réalisation de ces différentes prestations, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée (étant entendu que le lot 5 a fait l'objet d'une procédure anticipée).

Le montant prévisionnel du marché évalué à 132 200 € maximum se décompose comme suit :

Lots	Désignation	Caractéristiques	Estimation HT
1	Location son, éclairage et vidéo	Prix global et forfaitaire	19 000,00 €
2	Location d'éclairage extérieur		5 500,00 €
3	Location de matériel électrique		7 000,00 €
4	Location de groupes électrogènes		7 200,00 €
5	Location de chapiteau		35 000,00 €
6	Sécurité – Gardiennage du site	Prix unitaires	6 750,00 €
7	Sécurité – Accueil du public	Accord-cadre à bons de commande	Minimum : 10 000,00 € Maximum : 13 000,00 €
8	Location de toilettes sèches		Minimum : 4 000,00 € Maximum : 6 000,00 €
9	Location d'engins de manutention et de petits containers		Minimum : 7 000,00 € Maximum : 8 000,00 €
10	Location de containers maritimes	Prix global et forfaitaire	8 000,00 €
11	Location d'extincteurs		750,00 €
12	Catering	Prix unitaires	10 000,00 €
13	Impression		6 000,00 €

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, le lot 13 sera passé en procédure adaptée.

Le montant de l'enveloppe artistique est évalué à 120 000 €. Cette prestation fera l'objet d'un marché négocié sans mise en concurrence, ni publicité.

Les besoins décrits sont susceptibles d'évoluer en fonction du protocole d'accueil qui sera applicable en septembre 2022.

Les contrats pour l'ensemble de ces prestations prévoient des clauses relatives à une annulation.

Après avis de la commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sports en date du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- de lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés avec les prestataires retenus et tout acte y afférent après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE
N° 05B_02_02_2022
CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 AVEC L'ADATEEP

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La sécurité routière est un axe fort du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération boulonnaise est un enjeu partagé depuis plusieurs années entre la CAB et l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

La convention de partenariat repose sur une programmation définie en amont et en concertation :

- interventions dans les collèges et les écoles primaires (exercices d'évacuation des autocars, etc) ;
- participations aux programmes et opérations de la CAB (Rallye Cité Mobile, Été dans l'agglomération, etc).

Elle suppose une participation financière de la CAB de 2 200 € au titre de l'année 2022.

Sous réserve du vote des crédits disponibles au BP 2022 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Prévention), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la participation financière 2022 à l'ADATEEP d'un montant de 2 200 €, sous réserve du vote des crédits au BP 2022 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220202-05B_02_02_2022-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la

convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

SPORT

N° 07B_02_02_2022

**APPEL À PROJETS "SPORTS D'EAU" - SUBVENTIONS ACTIVITÉS NAUTIQUES
SCOLAIRES ET JEUNESSE**

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 29 mars 2017.

Association		Aide CAB	Soit en embarquements prévisionnels
Yacht Club Boulonnais	Voile légère et habitable	34 000 €	1 750
Char à Voile Club Côte d'Opale	Char à voile	57 000 €	5 600
Aviron Boulonnais	Aviron	13 000 €	1 370
Centre Départemental de voile Habitable	Voile habitable	7 000 €	320
Les Drakkars	Char à Voile	17 000 €	1 620
Kayak de Mer Côte d'Opale	Kayak de mer	17 000 €	1 790
Club Nautique d'Hardelot		22 000 €	1 150
Station Voile du Boulonnais	Voile légère	12 000 €	790
Club Nautique de Wimereux		28 000 €	1 500

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération ACTNAUT du budget de la CAB.

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

▪ d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus, so
budget 2022,

▪ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

SPORT

N° 08B_02_02_2022

APPEL À PROJETS "SPORT DE HAUT NIVEAU" / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
2022

L'appel à projets « sport de haut niveau » est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs phares de l'agglomération et de leur rayonnement. Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget de l'action	Aide CAB
AXE N°1 / AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES (ligne budgétaire 6574 opération EVHTNIV)				
Center Training Boulogne	Soutien aux finales des championnats de France Elite A de Savate du 26 mars 2022 à Boulogne-sur-Mer.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Visibilité et promotion du territoire. 	78 520 €	6 000 €
Shooting Stars	Soutien au 46ème Bâton d'Or (Twirling bâton) les 29 et 30 janvier 2022 à Boulogne-sur-Mer.		14 995 €	1 500 €
Le Réveil	Soutien au championnat de France de Gymnastique Rythmique (Individuel) les 22 et 23 janvier 2022 à Boulogne-sur-Mer.		100 900 €	6 000 €
Boulogne Athlétic Club	Soutien au championnat de France du 10km sur route le 9 avril 2022 à Boulogne-sur-Mer.		63 710 €	6 000 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la Régate « International Race Pas-de-Calais » les 29 et 30 janvier 2022 à Boulogne-sur-Mer.		67 648 €	5 000 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Politiques solidaires, écon
- politique de prévention sécurité et santé – Crémator
date du 11 janvier 2022,**

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220202-08B_02_02_2022-DE

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus, sous réserve du vote des crédits au budget 2022 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 09B_02_02_2022
AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ - PROGRAMME D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL 2018-2022

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Cette politique répond à l'objectif stratégique de poursuite des efforts en matière d'amélioration du parc de logements privés que l'on retrouve dans le Plan Climat Air Énergie Territorial du Boulonnais approuvé en février 2021.

Depuis le dernier Bureau communautaire, 33 dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable – Nausicaá - biodiversité et plan climat du lundi 24 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

-d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers, sous réserve du vote des crédits au budget 2022 ;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

N° 10B_02_02_2022

AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) 2021-2026

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibération en date du 23 juin 2021, une aide communautaire à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain dénommée «OPAH-RU » du centre-ville de Boulogne-sur-Mer » (2021-2026).

En complémentarité d'autres dispositifs, cette OPAH-RU vise notamment à endiguer la vacance des logements privés dans le centre-ville, et à restaurer son attractivité résidentielle avec le ravalement de façades et des travaux à l'intérieur des logements sur l'ensemble des thématiques de l'OPAH-RU : amélioration énergétique, lutte contre l'habitat indigne et le mal logement, adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap.

Il s'agit des trois premiers dossiers engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat qui donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable – Nausicaá - biodiversité et plan climat du lundi 24 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

-d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers sous réserve du vote des crédits au budget 2022 ;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 11B_02_02_2022

SOUTIEN FINANCIER 2022 AU COMITÉ LOCAL D'AIDE AUX PROJETS

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur esprit d'initiative (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La CAB soutient depuis sa création le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) animé par l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais. C'est une bourse destinée à des projets à caractère social, culturel, économique, humanitaire, ludique ou encore sportif portés par des jeunes (de 16 à 25 ans voire 30 ans pour les projets économiques).

La subvention est destinée d'une part à abonder les fonds dédiés aux bourses attribuées aux jeunes boulonnais et d'autre part à participer au financement du poste du référent CLAP de l'AMIE du Boulonnais qui est en prise directe avec les jeunes.

Le bilan 2021 fait état de projets financés pour des jeunes de l'agglomération boulonnaise pour un montant total de 19 600 €. Il plaide en faveur de la reconduction du soutien de la CAB à hauteur de 15 000 € (ligne budgétaire 520-6574 – opération Emploi).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le soutien financier 2022 à l'AMIE du Boulonnais pour le CLAP à hauteur de 15 000 €, sous réserve du vote des crédits au BP 2022 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD

Le Conseiller Délégué de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 12B_02_02_2022

SOUTIEN FINANCIER AU FORUM JOBS SAISONNIERS 2022

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi, telle est la vocation des forums emploi qui se sont développés depuis de nombreuses années à l'initiative bien souvent des collectivités locales et du tissu associatif.

Les forums emploi représentent pour les entreprises un précieux service dans leur politique de recrutement. Pour les personnes à la recherche d'une solution professionnelle, ils facilitent leurs démarches en concentrant en un même lieu de nombreux professionnels.

Ces forums ont fait l'objet, sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), d'une refonte profonde avec des rapprochements entre les manifestations et une meilleure complémentarité sous la bannière des « Rendez-vous de l'Emploi ». Il s'agit encore d'optimiser les ressources mobilisées et de rechercher une plus grande efficacité (communication, offre de services, etc).

Le Forum Jobs Saisonniers porté par le Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux fait partie de cette dynamique collective.

Dans ces conditions, la participation 2022 de la CAB est sollicitée à hauteur de 4 000 €.

Sous réserve du vote des crédits au BP 2022 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20220202-12B_02_02_2022-DE

- d'accorder en 2022 une subvention de 4 000 € au Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 13B_02_02_2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2022 À BOULOGNE-SUR-MER, LANGUES ET CULTURES

L'association Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures (BMLC) a pour vocation d'organiser des séjours linguistiques estivaux dans le Boulonnais à destination de participants venant du monde entier. Après une saison 2019 réussie, l'activité de BMLC a directement été touchée par la crise sanitaire puisqu'elle a été contrainte d'annuler la saison de 2020 mais aussi celle de l'été 2021.

Les recettes générées par les sessions de l'été représentent la majorité des ressources de l'association, en complément des subventions de ses partenaires. Les seules activités qui ont pu être maintenues sur le reste de l'année 2021, comme les tests de connaissance du Français, les ateliers d'écriture et initiations à l'anglais, ne suffisent pas à absorber les charges fixes de l'association. Si BMLC a pu bénéficier cette année encore des « aides Covid » du Gouvernement, la situation financière reste délicate. Par ailleurs, le départ fin mai 2021 de la Directrice, qui portait BMLC depuis de nombreuses années, a fragilisé davantage l'association. Dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur, l'activité repose sur la responsable pédagogique et l'assistant de direction.

Dans ce contexte, le Président de BMLC sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour la reconduction en 2022 de la subvention accordée en 2021, laquelle s'élevait à 12 000 € dont 2 000 € supplémentaires par rapport aux 10 000 € attribués annuellement. Par délibération n° 19 du Conseil du 10 décembre 2009, la CAB a décidé de soutenir des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont BMLC. Les 2 000 € supplémentaires accordés en 2021 relevaient d'une subvention exceptionnelle et ne peuvent être accordés chaque année. Il est donc proposé d'accorder à la BMLC une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 € en 2022, sous réserve de l'inscription des crédits sur la ligne 6574-23 sur le budget principal de la CAB en 2022.

Dans le cas du non-respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Énergies nouvelles, Performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures à hauteur de 10 000 € pour l'année 2022 sous réserve de l'adoption du vote des crédits au budget 2022 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220202-13B_02_02_2022-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2022 entre la CAB et Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier CARTON
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 14B_02_02_2022

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU COLLOQUE "LA TERRITORIALISATION DU DROIT DU TOURISME"

Par délibération n° 22B du 12 avril 2021, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accorder une subvention de 550 € à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) pour l'organisation du colloque « La Territorialisation du Droit du Tourisme » le 19 mars 2021. Une convention a été signée par la CAB et l'ULCO pour convenir des modalités de partenariat et de versement de la subvention. Celles-ci nécessitaient la production de pièces par l'ULCO avant le 15 novembre 2021 permettant à la CAB de verser la subvention.

L'ULCO, ayant été dans l'impossibilité de produire ces pièces dans les temps impartis, sollicite la CAB pour prolonger la durée de la convention par la signature d'un avenant. Celui-ci permettra ainsi à l'ULCO de transmettre les justificatifs requis dans un nouveau délai fixé au 15 septembre 2022 et de pouvoir prétendre au versement de la subvention communautaire.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Énergies nouvelles, Performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant de prorogation de la convention relative au colloque 'La Territorialisation du Droit du Tourisme' jusqu'au 15 septembre 2022 inclus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 15B_02_02_2022

CONTRIBUTION AUX ACTIONS 2022 DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence, correspondant à un enjeu économique soutenu par la collectivité et les entreprises. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), la démarche de création dès 2019 d'un CMQ s'est orientée logiquement vers l'activité halieutique, et le CMQ Approvisionnement, Valorisation et Commercialisation des Produits Aquatiques (AVCPA) a été labellisé en octobre 2020. Son objectif est de développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales allant du Bac -3 à Bac +8 et répondant aux attentes des entreprises locales en matière d'apport de compétences. Dans ce contexte, deux premières actions du CMQ ont été soutenues par la CAB en 2021 :

- expérimentation d'un module halieutique pour des étudiants en BTS tertiaire ;
- organisation de camps de l'innovation à destination de lycéens et collégiens pour développer l'esprit d'entreprendre.

Afin d'asseoir le lien entre la CAB et le CMQ, il est souhaité de formaliser le partenariat 2022 par la signature d'une convention d'objectifs avec une subvention globale utilisée par le CMQ sur des actions ciblées, plutôt que de financer des actions au cas par cas. Cet engagement encouragera la dynamique du CMQ qui multiplie intelligemment ses actions et qui fait la passerelle, parfois difficile à réaliser, entre formations et entreprises. Ainsi, le CMQ sera assuré de bénéficier de recettes de la part de la CAB, à l'instar de la Région, sur des actions ciblées. Cette nouvelle aide démontre toute l'implication de la CAB dans les projets du CMQ, mais également et plus globalement, dans le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire boulonnais.

La convention d'objectifs définira les contours de l'utilisation par le CMQ et du versement de la subvention par la CAB, dont le montant est proposé à 10 000 € en 2022. Cette subvention n'est pas destinée à financer les frais de fonctionnement du CMQ, mais des projets valorisant les métiers, via des formations dédiées et les liens avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Énergies nouvelles, Performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention au Campus AVCPA à hauteur de 10 000 € en 2022, sous réserve de la CAB, pour contribuer au financement des projets réalisés en 2022 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat 2022 entre la CAB et le CMQ AVCPA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier CARTON
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

**POLITIQUES DE DEPLACEMENTS - NOUVELLES MOBILITES LIASSONS
DOUCES - VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT - ELECTROMOBILITE
N° 16B_02_02_2022**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION PARTENARIALE 2022-2024.**

Depuis quelques années, la place du vélo a pris de plus en plus d'importance sur le territoire communautaire, comme dans la région, que ce soit pour les déplacements pendulaires ou pour les loisirs. Les réalisations des aménagements cyclables dans l'agglomération se poursuivent à un rythme soutenu et les stationnements vélos ont commencé à être implantés en 2021.

Pour développer une pratique cyclable sécurisée et cohérente, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) travaille avec plusieurs partenaires : le Conseil départemental du Pas-de-Calais, les communes, l'Association droit Au Vélo (ADAV), Cycléco, etc. Tous veillent à mettre en œuvre et valoriser les projets qui assurent une continuité territoriale.

L'ADAV participe activement dans le Nord et le Pas-de-Calais aux groupes de réflexion mis en place au sein des collectivités territoriales qui cherchent à développer la pratique du vélo.

Il est proposé de reconduire la convention entre la CAB et l'ADAV, décidée par délibération du 18 octobre 2018 et arrivée à terme le 31 décembre 2021, pour la période 2022-2024, afin d'optimiser le développement de la politique vélo.

Pour rappel, les engagements de l'ADAV sont les suivants :

- Faire partager son expérience régionale d'usager et ses connaissances techniques en participant aux réflexions d'aménagements cyclables dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CAB (comité de suivi du schéma et au-delà).
- Apporter ponctuellement son expertise en participant aux réflexions d'aménagements cyclables dans le cadre de projets communaux.
- Mutualiser ses données contribuant à une observation de l'usage du vélo sur le territoire de la CAB.
- Promouvoir l'usage du vélo et l'écomobilité sur le territoire de la CAB en participant aux actions de communication et de sensibilisation en direction des usagers et du grand public (diverses cibles).
- Imaginer et proposer des outils de communication afin de rendre lisible aux usagers le potentiel cyclable du territoire de la CAB.

La CAB accordera à l'ADAV une contribution annuelle sous forme de subvention de 5 000 € pour l'année 2022, puis 7 000 € annuels pour les années 2023 et 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants).

Après avis de la commission Transport urbains – Politiques de déplacements – Nouvelles mobilités – Liaisons douces du 17 janvier 2022,

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220202-16B_02_02_2022-DE

Le BUREAU décide :

- d'octroyer à l'ADAV une subvention de 5 000 € pour l'année 2022 (sous réserve du vote des crédits au budget 2022), puis 7 000 € annuels pour les années 2023 et 2024, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention en découlant entre la CAB et l'ADAV pour la période 2022-2024, afin de formaliser les modalités de ce partenariat autour du développement de la pratique cyclable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Anne LE LAN
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

FINANCES

N° 17B_02_02_2022

REPRISE SUR PROVISIONS : BUDGET CRÉMATORIUM

Au regard des conclusions du rapporteur public dans le cadre du contentieux pour la construction du crématorium Le Rivage, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avait provisionné 51 500 € étalés sur cinq années.

A la suite du jugement, la CAB propose de reprendre la provision stockée à hauteur de 20 600 €.

La CAB conserve, pour la constitution et la reprise de ses dotations aux provisions, l'application de la règle de droit commun, soit l'inscription semi-budgétaire.

Les crédits budgétaires sont inscrits sur la ligne 7815 du budget Crématorium.

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

-de procéder à la reprise de provision à hauteur de 20 600 € au budget crématorium.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

FINANCES

N° 18B_02_02_2022

**DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES DE LA ZONE
PORTUAIRE**

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment halieutique dans la zone de Capécure et conformément à l'article L2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement de ce bâtiment commercial.

En conséquence, il est proposé de fixer la durée d'amortissement de ce futur équipement situé dans la zone portuaire à 30 ans.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines, mutualisation du 25 janvier 2022,

le BUREAU décide :

- de valider la durée de 30 ans pour l'amortissement du bâtiment halieutique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

FINANCES
N° 19B_02_02_2022
DURÉE D'AMORTISSEMENT DES DÉCHETTERIES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable relatives à la M14, il est nécessaire, au vu des règles particulières pour certaines installations techniques, de comptabiliser des dotations aux amortissements.

Les déchetteries de Saint-Léonard et de Saint-Martin :

Jusqu' alors, les deux déchetteries de la CAB, qualifiées en équipements publics, ne généraient pas la constitution de dotations aux amortissements. Cependant, au regard des recettes induites par la valorisation du tri en déchetterie, il est nécessaire de pratiquer un amortissement linéaire de ces biens.

Il est proposé de retenir, à compter de 2022, une durée d'amortissement de 20 ans pour les déchetteries de Saint-Léonard et de Saint-Martin.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

-D'autoriser l'application des durées d'amortissements telles que reprises ci-dessus pour les déchetteries de Saint-Martin et de Saint-Léonard à compter de 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE
N° 04C_10_02_2022
SOUTIEN FINANCIER 2022 AU MOUVEMENT VIE LIBRE

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB repris dans le Contrat Local de Santé.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que le Mouvement Vie Libre réalise dans l'agglomération boulonnaise, notamment en direction du public jeune particulièrement exposé.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2022 la subvention de 40 000 € accordée en 2021, selon les modalités suivantes :

- 20 000 € au fonctionnement du « Point Accueil Écoute Jeunes » ;
- 20 000 € pour des actions de prévention ciblées en lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et avec les animations « Citoyenneté Jeunesse » proposées par la CAB :

- participation aux stages alternatifs aux poursuites judiciaires,
- travail en lien avec le coordinateur social du commissariat,
- communication grand public (site internet, téléphone dédié),
- sensibilisation de professionnels des structures jeunesse et des adultes relais médiateurs santé,
- participation aux actions de la CAB et de ses partenaires,
- etc.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2022 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée du programme financé.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le soutien financier 2022 au Mouvement Vie Libre à hauteur de 40 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE

N° 05C_10_02_2022

SOUTIEN FINANCIER 2022 À L'ASSOCIATION LITTORAL PRÉVENTIONS INITIATIVES

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB repris dans le Contrat Local de Santé.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que l'association Littoral Préventions Initiatives (LPI) réalise dans l'agglomération boulonnaise. En soutenant LPI et notamment le Point Accueil Écoute Jeunes, la CAB vise à renforcer l'accompagnement d'un public particulièrement exposé.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2022 la subvention de 35 000 € accordée en 2021, selon les modalités suivantes :

- 17 500 € au fonctionnement du « Point Accueil Écoute Jeunes » ;
- 17 500 € pour des actions ciblées de prévention auprès du public jeune, de formation des professionnels, en réponse aux sollicitations de la CAB et de ses partenaires.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2022 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée du programme financé.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le soutien financier 2022 à l'association LPI à hauteur de 35 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 08C_10_02_2022
SUBVENTION ANNUELLE 2022 À BOULOGNE DÉVELOPPEMENT CÔTE D'OPALE**

L'agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique BOULOGNE DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE (BDCO) est une association loi 1901 qui a pour mission de mener des études, des observations, des analyses, des recherches et des réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun des membres, dans le respect du code de l'urbanisme. Elle anime notamment la concertation entre les différentes personnes morales à travers l'élaboration des documents d'urbanisme, de planification et de gestion urbaine.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est membre de l'association BDCO. Le conseil d'administration de BDCO, outre les membres désignés en juillet 2020 par le Conseil communautaire comprend des représentants de la communauté de communes Desvres-Samer, de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, du Pôle Métropolitain Côte d'Opale, du syndicat mixte du SCOT du Boulonnais, du Conseil régional Hauts-de-France, de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ainsi que des membres associés dont l'Établissement Public Foncier.

La CAB entend renouveler la subvention annuelle qu'elle verse à BDCO pour l'année 2022. La subvention est arrêtée au regard du programme partenarial et du budget comptable prévisionnel.

Dans la continuité des années précédentes, le programme partenarial s'articule autour de 3 axes :

1/ L'aménagement du territoire, comprenant notamment la planification et la prospective, au travers de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CAB et des SCOT.

2/ L'attractivité économique, comprenant notamment la promotion et la prospection, l'accompagnement des entreprises, le numérique, etc.

3/ Le travail en transversalité qui comporte notamment la mission Europe.

Le montant de la subvention pour 2022, comme pour 2021, s'élève à **970 000 euros**.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le CONSEIL décide :

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20220210-08C_10_02_2022-DE

- d'attribuer à BOULOGNE DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE une subvention de fonctionnement de 970 000 euros pour l'année 2022.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante pour une durée d'un an.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
41	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Renaud TAUBREGÉAS

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condettes
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 14C_10_02_2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2022 À LA MAISON DE L'ÉTUDIANT

Depuis fin 2013, la Maison de l'Étudiant (MDE) de Boulogne-sur-Mer occupe le Pavillon Clocheville, à proximité immédiate du Campus universitaire Saint-Louis. Son rôle est d'accompagner les étudiants dans tous les aspects de leur vie estudiantine : espace de vie, manifestations culturelles, soirées, bourse aux jobs, actions de prévention santé, soutien aux porteurs de projets, épicerie solidaire qui fournit aux plus démunis des denrées à prix réduits etc. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est le contributeur le plus important de la MDE. L'association sera également soutenue en 2022 par l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), le Département du Pas-de-Calais, la ville de Boulogne-sur-Mer, les communautés de communes de Desvres-Samer et de la Terre des 2 Caps, avec en complément notamment les recettes des manifestations organisées par la MDE.

La MDE fonctionne avec deux salariés, des services civiques et des emplois étudiants pris en charge par l'ULCO. Avec la crise sanitaire, la MDE a été contrainte de réduire ses activités et même de fermer plusieurs mois en 2021 mais elle a pu bénéficier d'aides spécifiques Covid-19 (chômage partiel et fonds de solidarité). La CAB a également augmenté exceptionnellement sa subvention en 2021 passant de 30 000 à 35 000 € pour accompagner la MDE. Pour 2022, la MDE sollicite la CAB pour un maintien de la subvention à hauteur de 35 000 € afin de pérenniser ses services et pour faire face à la crise sanitaire qui se poursuit, permettant dans le même temps d'assurer de façon constante son équilibre financier.

Par délibération n° 19 du Conseil du 10 décembre 2009, la CAB a décidé de soutenir des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer. Les 5 000 € supplémentaires accordés en 2021 relevaient d'une subvention exceptionnelle et ne peuvent être accordés chaque année. Il est donc proposé d'accorder à la MDE une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 € en 2022, sous réserve de l'inscription des crédits sur la ligne 6574-23 sur le budget principal de la CAB en 2022.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Énergies nouvelles, Performance énergétique du 13 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- d'octroyer d'une subvention de fonctionnement 2022, à la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer à 2022 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220210-14C_10_02_2022-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2022 entre la CAB et la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier CARTON

Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

**POLITIQUES DE DEPLACEMENTS - NOUVELLES MOBILITES - LIAISONS
DOUCES - VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT - ELECTROMOBILITE**
N° 16C_10_02_2022
RENOUVELLEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE CAB POUR LES
AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

La délibération N°12/13-10-16 du 13 octobre 2016 approuvait le principe du portage de la maîtrise d'ouvrage de la phase 1 du Schéma Directeur Cyclable (SDC) par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), pour 5 années. Les données présentées dans le SDC étaient issues d'une étude menée en 2014/2015 par le bureau d'études INDDIGO (qui avait permis d'associer les communes). Il en ressortait que les aménagements cyclables pour la phase 1 portaient sur 55.6 km (totalité du SDC : 98 km) et représentaient 6 288 000€ d'aménagements (sur 13 870 K€ au total), soit un coût au mètre linéaire équivalent à 113,09 € HT.

Cette phase 1 de réalisation des aménagements cyclables n'étant pas finalisée malgré un rythme relativement soutenu des travaux (avec les communes et le Conseil départemental du Pas-de-Calais), il est proposé de valider la poursuite de portage de la maîtrise d'ouvrage toute phase confondue pour prendre en compte les travaux d'opportunités.

L'objectif sera donc de continuer la réalisation des itinéraires cyclables, le développement des services annexes (stationnements entre autres), dans les 5 prochaines années jusqu'au 31 décembre 2026.

Une actualisation du schéma pourrait être envisagée durant cette période.

Après avis de la commission Transport urbains – Politiques de déplacements – nouvelles mobilités – liaisons douces du 17 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- D'approuver le principe de poursuite du portage de la maîtrise d'ouvrage du Schéma Directeur Cyclable par la CAB jusqu'au 31 décembre 2026 ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer :

- les conventions de co-maîtrise d'ouvrage nécessaires pour les travaux avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais et/ou les communes membres de la CAB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Anne LE LAN

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LE BON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

FINANCES

N° 17C_10_02_2022

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET CRÉMATORIUM

Le crématorium est une activité classée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Cette qualification impose par principe l'existence d'un budget autonome.

Cependant, au regard des inscriptions budgétaires 2022 programmées, ce budget annexe ne peut s'équilibrer sans la reprise des résultats de l'exercice 2021.

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Au vu de la difficulté à équilibrer le budget primitif 2022, il est proposé de reprendre les résultats 2021 par anticipation.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20220210-17C_10_02_2022-DE

CREMAT		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FCT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2021			
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES 002 DM 2021		52 300,20	52 300,20
	RESULTAT A AFFECTER		26 847,32	79 147,52
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2021	126 035,19	128 010,00	1 974,81
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES 001 DM 2021		10 734,86	10 734,86
	SOLDE GLOBAL D'EXECUTION			12 709,67
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	870,00		-870,00
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RESULTATS CUMULES 2021 Y COMPRIS RAR		126 905,19	138 744,86	11 839,67
REPRISE ANTICIPEE	PREVISION D'AFFECTATION EN RESERVE 1068			0
	REPORT EN FONCTIONNEMENT EN RECETTES			79 147,52

Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 25 Janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 pour le budget du Crématorium.

ADOPTEE A L'UNANIMITE		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condettes
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

FINANCES

N° 18C_10_02_2022

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

Le Centre National de la Mer (CNM) est une activité classée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Cette qualification impose par principe l'existence d'un budget autonome. Cependant, compte tenu de la nature du CNM, qui consacre une partie de ses activités à des actions d'éducation à l'environnement, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Par ailleurs, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget principal, par dérogation, peut verser une subvention au budget annexe au regard de différents critères mais en aucun cas elle ne peut excéder la contribution versée au délégataire.

Chaque année, la CAB sollicite la dérogation à la règle de l'équilibre budgétaire pour le budget du CNM. Pour le budget primitif 2022 du CNM, malgré une subvention prévisionnelle du budget principal à hauteur de la contribution pour sujétion de service public, le budget annexe ne peut s'équilibrer sans la reprise des résultats de l'exercice 2021.

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Au vu de la difficulté à équilibrer le budget primitif 2022, il est proposé de reprendre les résultats 2021 par anticipation.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le DEPENSES RECETTES SOLDES
 3 777 437,95 3 618 576,62 -158 861,33
 ID : 062-246200729-20220210-18C_10_02_2022-DE

SECTION DE FCT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES 002 DM 2021		749 614,36	749 614,36
	RESULTAT A AFFECTER		-158 861,33	590 753,03
SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES 001 DM 2021		3 950 749,92	3 950 749,92
	SOLDE GLOBAL D'EXECUTION			3 401 353,20
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	1 182 059,14	200 062,81	-981 996,33
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
	RESULTATS CUMULES 2021 Y COMPRIS RAR	4 461 593,68	6 880 950,55	2 419 356,87
REPRISE ANTICIPEE	PREVISION D'AFFECTATION EN RESERVE			0
	1068			
	REPORT EN FONCTIONNEMENT			590 753,03
	EN RECETTES			

Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 25 Janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

-de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 pour le budget du Centre National de la Mer.

- d'autoriser leurs reprises par anticipation dans le budget primitif du Centre National de la Mer.

ADOPTEE A L'UNANIMITE		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
 Le Vice-Président de la
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condettes
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES
N° 19C_10_02_2022
BUDGET PRIMITIF 2022

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- de valider les budgets primitifs 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

BUDGET PRIMITIF 2022

Introduction

L'article L2312-3 du Code Général des Collectivités Locales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, prévoit que « *le budget des communes (ou EPCI) de 10 000 habitants et plus est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.* »

La CAB compte un budget principal et 10 budgets annexes, chaque budget est adopté individuellement.

Il est proposé un vote par chapitre budgétaire et par autorisation de programme pluriannuelle.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, la présentation qui suit est une présentation en deux temps :

- ❖ par fonction comptable mettant en perspective le poids budgétaire des différentes politiques publiques mises en œuvre par la collectivité
- ❖ par nature comptable (ou chapitre budgétaire) permettant d'apprécier les équilibres budgétaires et financiers de la collectivité.

Cette deuxième présentation par nature comptable est consolidée :

- autour du budget principal et des budgets annexes dont l'équilibre dépend de la participation financière du budget principal (budget économique, valorisation des déchets, transports), nommés budgets fongibles.
- les autres budgets annexes SPIC (services publics industriels et commerciaux) à équilibre autonome sauf dérogation (Centre National de la Mer, parking Nausicaà, piscine patinoire, crématorium, plaisance, eau et assainissement) sont présentés individuellement.

FONCTIONNEMENT – INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLO

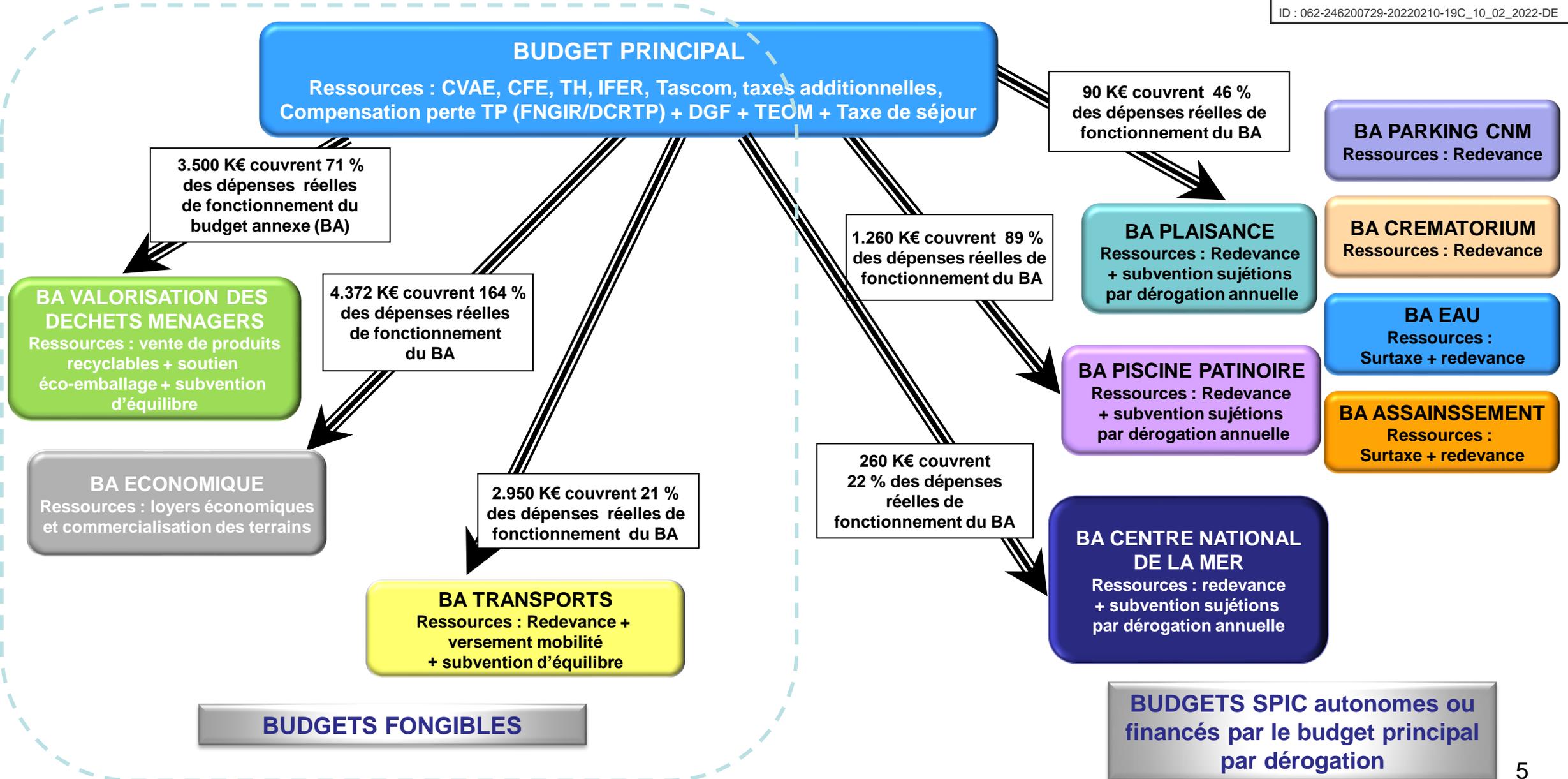
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement par document budgétaire (montants bruts intégrant les mouvements internes et opérations d'ordre)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	79 359 832,87 €	31 969 437,21 €
Budget annexe économique	7 266 979,00 €	15 978 371,90 €
Budget annexe valorisation des déchets ménagers	5 523 330,00 €	722 047,48 €
Budget annexe transports	15 864 722,96 €	8 246 232,87 €
Budget annexe Centre National de la Mer	4 122 256,75 €	7 367 483,34 €
Budget annexe Piscine – Patinoire	2 081 890,00 €	672 891,82 €
Budget annexe Crématorium	352 160,52 €	716 027,67 €
Budget annexe Plaisance	363 563,00 €	558 663,00 €
Budget annexe parking du Centre National de la Mer	851 000,00 €	340 000,00 €
Budget eau	1 156 198,00 €	1 047 221,48 €
Budget assainissement	6 108 804,52 €	8 307 343,67 €

VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA CAB

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
 Reçu en préfecture le 14/02/2022
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE



Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

PRESENTATION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022

Présentation du budget par fonctions comptables - poids des politiques publiques dans le budget

(hors fonction 01 – remboursement de dette, dotations de solidarité et de compensation)

	BP 2021	BP 2022	en % des dépenses globales	RECETTES 2022	
TRAITEMENT, VALORISATION ET COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	17 421 880 €	18 586 560 €	27,38%		
<u>Collecte</u>	7 511 880 €	7 618 340 €		Recette de TEOM	10 076 158 €
<u>Traitement et Valorisation des déchets</u>	9 910 000 €	10 968 220 €		Ventes de produits	692 500 €
				Subventions	1 205 500 €
TRANSPORTS URBAINS	12 940 181 €	13 782 597 €	20,30%		12 791 247 €
				Versement mobilité	10 000 000 €
				Redevance	1 542 202 €
				Subvention Région : transports scolaires	1 249 045 €
MOBILITE DEVELOPPEMENT DURABLE	371 906 €	466 047 €	0,69%		- €
PROMOTION TOURISME & CENTRE NATIONAL DE LA MER & PLAISANCE	2 712 332 €	2 952 609 €	4,35%		2 681 981 €
Centre National de la Mer	616 892 €	660 189 €		Redevance affermage CNM	1 513 744 €
				Loyer IFREMER	28 256 €
Parking Nausicaa	472 000 €	511 000 €		Redevance de stationnement parking CNM	532 000 €
Promotion touristique	1 623 440 €	1 594 920 €		Taxe de séjour	500 000 €
Plaisance	139 500 €	186 500 €		Redevance plaisance	107 981 €
CULTURE	4 481 702 €	4 805 426 €	7,08%		598 000 €
Conservatoire	2 947 432 €	2 978 786 €		Tarifcation CRDB	145 000 €
				Subventions culture + CRDB	357 000 €
Actions culturelles	1 534 270 €	1 826 640 €		Recettes Festivals	96 000 €
CONTINGENT INCENDIE	3 275 000 €	3 284 000 €	4,84%		
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	4 595 835 €	2 778 042 €	4,09%		
				Loyers des immeubles	2 280 780 €
SPORT	2 778 978 €	2 698 188 €	3,97%		
Piscine-Patinoire HELICEA	1 466 998 €	1 406 788 €		Redevance d'affermage Hélicéa	382 000 €
Interventions Sport	1 311 980 €	1 291 400 €			

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

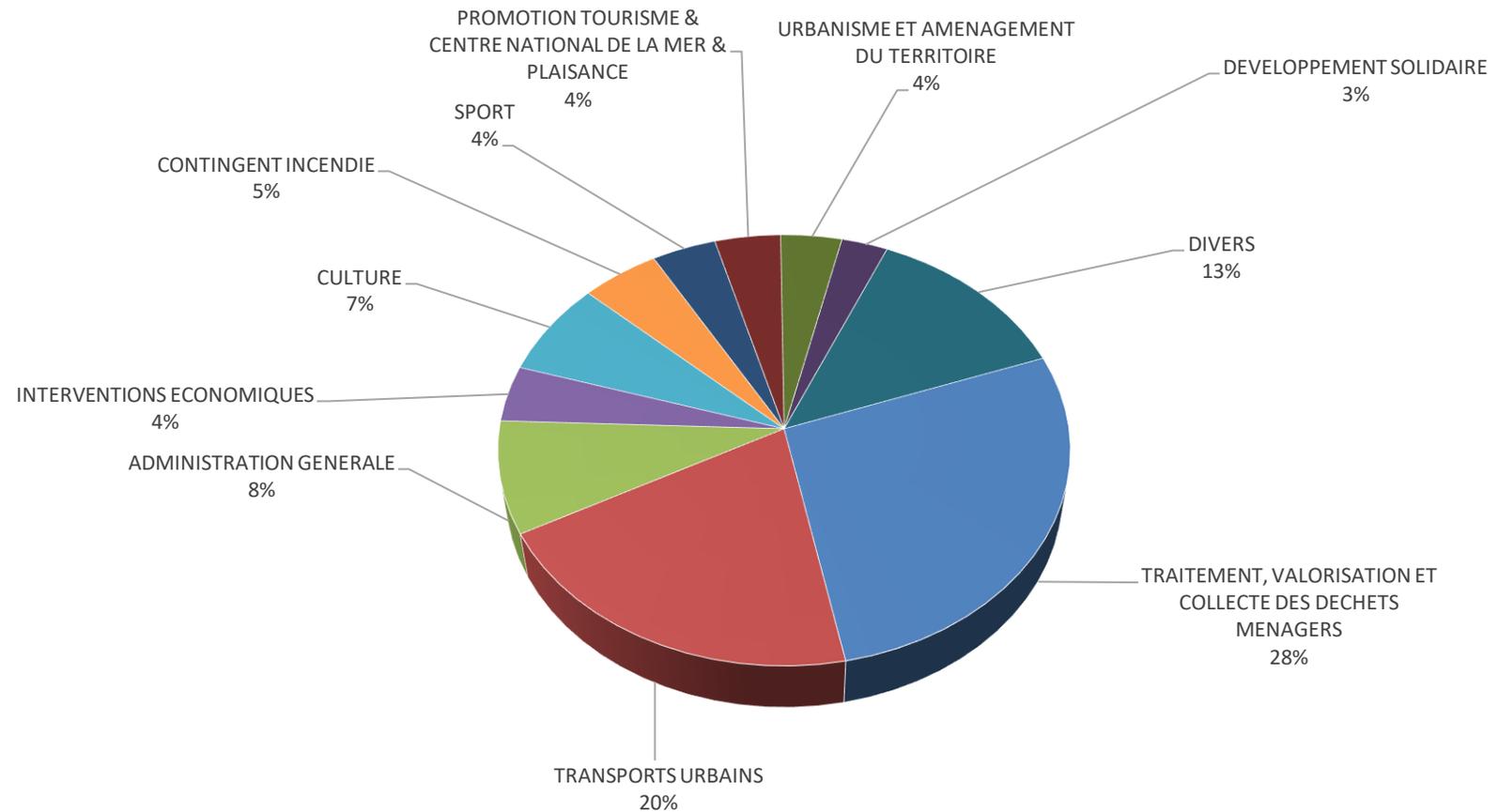
SLO

ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

	BP 2021	BP 2022	en % des dépenses globales	RECETTES 2022
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1 889 442 €	1 943 492 €	2,86%	
				Subventions 32 500 €
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 614 144 €	2 573 561 €	3,79%	970 000 €
				Subventions SDUS 700 000 €
				Refacturation ADS 270 000 €
PATRIMOINE NATUREL	730 404 €	815 050 €	1,20%	
AIRES D'ACCUEIL	268 450 €	258 900 €	0,38%	55 000 €
				Subventions 40 000 €
				Refacturations aires 15 000 €
LOGEMENT	972 980 €	1 932 178 €	2,85%	
				Subventions 406 889 €
				Remboursement personnel OPH 865 000 €
FOURRIERE ANIMALE	253 230 €	234 721 €	0,35%	
				Recettes 20 000 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	91 000 €	80 000 €	0,12%	
ESPACES VERTS	202 325 €	164 080 €	0,24%	
VOIRIES - AMENAGEMENT URBAIN	245 101 €	277 800 €	0,41%	
CREMATORIUM	72 903 €	82 842 €	0,12%	
				Redevance d'affermage 170 000 €
ADMINISTRATION GENERALE	5 553 419 €	5 685 415 €	8,37%	
ASSEMBLEE LOCALE	958 090 €	1 132 600 €	1,67%	
COMMUNICATION	1 052 640 €	1 040 100 €	1,53%	
EAU	688 268 €	614 855 €	0,91%	
ASSAINISSEMENT	1 176 632 €	1 341 200 €	1,98%	
EAUX PLUVIALES	338 900 €	364 500 €	0,54%	

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 
32 500 €
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

POIDS DES POLITIQUES PUBLIQUES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Présentation du budget par nature comptable - équilibres financiers par budget

(budgets fongibles / budgets SPIC)

2022					
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Principal	Budget Economique	Budget Valorisation	Budget Transport	Fongibles hors SPIC
011 - Charges à caractère général	14 765 610,00 €	1 638 027,00 €	2 578 620,00 €	173 600,00 €	19 155 857,00 €
012 - Charges de personnel (yc personnel mutualisé)	15 654 300,00 €	868 600,00 €	2 337 500,00 €	95 400,00 €	18 955 800,00 €
014 – Atténuation de produits	17 812 967,00 €	- €	- €	25 000,00 €	17 837 967,00 €
022 - Dépenses imprévues	64 716,15 €	420,10 €	34 162,52 €	1 895,09 €	101 193,86 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 179 802,51 €	6 500,00 €	100,00 €	13 488 597,00 €	24 674 999,51 €
66 - Charges financières	382 500,00 €	134 000,00 €	900,00 €	75 000,00 €	592 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 905 500,00 €	10 000,00 €	- €	- €	1 915 500,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	21 336,00 €		200,00 €		21 536,00 €
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	61 765 395,66 €	2 657 547,10 €	4 951 282,52 €	13 859 492,09 €	83 233 717,37 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Principal	Budget Economique	Budget Valorisation	Budget Transport	Fongibles hors SPIC 2022
013 - Atténuation de charges	941 500,00 €	26 000,00 €	34 500,00 €	31 000,00 €	1 033 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	793 921,00 €	10 000,00 €	692 500,00 €	- €	1 496 421,00 €
73 - Impôts et taxes	55 810 280,32 €	- €	- €	10 000 000,00 €	65 810 280,32 €
74 -Dotations, subventions et participations	18 878 444,55 €	- €	1 205 500,00 €	1 271 845,00 €	21 355 789,55 €
75 -Autres produits de gestion courante	23 550,00 €	2 601 280,00 €	100,00 €	1 580 302,00 €	4 205 232,00 €
76 -Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77 -Produits exceptionnels (sauf 775)	15 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 831 635,00 €	- €	- €	- €	1 831 635,00 €
002- Reprise anticipée des résultats antérieurs	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	78 294 330,87 €	2 637 280,00 €	1 932 600,00 €	12 883 147,00 €	95 747 357,87 €
EPARGNE BRUTE <i>Est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette</i>	16 528 935,21 €	- 20 267,10 €	- 3 018 682,52 €	- 976 345,09 €	12 513 640,50 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	1 480 000,00 €	1 287 510,00 €	70 000,00 €	310 000,00 €	3 147 510,00 €
EPARGNE NETTE <i>Mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette</i>	15 048 935,21 €	- 1 307 777,10 €	- 3 088 682,52 €	- 1 286 345,09 €	9 366 130,50 €
Subvention du budget principal aux SPIC					
Subvention du budget principal aux SPA		4 372 000,00	3 500 000,00	2 950 000,00	

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Publié le

Affiché le

SLOX

ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement	TOUS BUDGETS 2022
011 - Charges à caractère général	400 189,42 €	138 300,00 €	82 842,52 €	511 000,00 €	104 000,00 €	290 400,00 €		
012 - Charges de personnel (yc personnel mutualisé)	- €	- €	- €	- €	- €	202 455,00 €		
014 - Atténuation de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
022 - Dépenses imprévues	- €	8 498,18 €	- €	- €	- €	421,52 €		113 668,18 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €	30 500,00 €		24 772 599,51 €
66 - Charges financières	546 000,00 €	2 200,00 €	66 000,00 €		900,00 €	13 700,00 €		1 663 200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	91 500,00 €		2 037 424,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles								21 536,00 €
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	946 189,42 €	148 998,18 €	148 842,52 €	511 000,00 €	104 900,00 €	628 976,52 €	1 786 754,62 €	87 509 378,63 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement	TOUS BUDGETS 2022
013 - Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 033 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	- €	- €	- €	- €	- €	960 000,00 €	5 210 450,00 €	7 666 871,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	65 810 280,32 €
74 -Dotations, subventions et participations	- €		- €	- €		32 000,00 €	225 800,00 €	21 613 589,55 €
75 -Autres produits de gestion courante	1 542 000,00 €	382 000,00 €	170 000,00 €	532 000,00 €	107 981,00 €	91 200,00 €	56 680,00 €	7 087 093,00 €
76 -Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 -Produits exceptionnels (sauf 775)	- €	115 000,00 €	- €		75 000,00 €	- €	9 000,00 €	214 000,00 €
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	- €	20 600,00 €	- €	- €	- €	- €	1 852 235,00 €
002- Reprise anticipée des résultats antérieurs	590 753,03 €		79 147,52 €					669 900,55 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	2 132 753,03 €	497 000,00 €	269 747,52 €	532 000,00 €	182 981,00 €	1 083 200,00 €	5 501 930,00 €	105 946 969,42 €
EPARGNE BRUTE								
<i>Est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette</i>	1 186 563,61 €	348 001,82 €	120 905,00 €	21 000,00 €	78 081,00 €	454 223,48 €	3 715 175,38 €	18 437 590,79 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	1 275 000,00 €	8 700,00 €	45 000,00 €	- €	4 000,00 €	28 250,00 €	2 730 000,00 €	7 238 460,00 €
EPARGNE NETTE								
<i>Mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette</i>	- 88 436,39 €	339 301,82 €	75 905,00 €	21 000,00 €	74 081,00 €	425 973,48 €	985 175,38 €	11 199 130,79 €
Subvention du budget principal aux SPIC	260 000,00	1 260 000,00			90 000,00			
Subvention du budget principal aux SPA								

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
 Reçu en préfecture le 14/02/2022
 Affiché le 14/02/2022
 ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

Pour les budgets fongibles, les principaux points à retenir sont les suivants : Les dépenses réelles estimées pour 2022 à près de 83,2 M€, en hausse de 819 k€ (0,99%).

Les principales évolutions concernent :

- la charge de traitement des déchets ménagers en hausse de 863 k€ pour 2022 en raison de l'indexation du prix de traitement à la tonne et de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- la contribution transports pour un peu plus de 1 M€ qui comprend l'indexation mais également le transfert vers le délégataire de 176 k€ de charges de maintenance du système billettique (auparavant directement supportées par la CAB). Les recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public ont en parallèle augmenté avec le nouveau contrat (+248 k€).
- un acompte sur l'assurance dommage-ouvrage pour la construction de l'Embarcadère à hauteur de 283 k€.
- les charges de personnel pour 558 k€ incluant un glissement vieillesse technicité de +2,5 % qui, sur une masse salariale de près de 18,1 M€ (*neutralisation des charges liées au transfert du personnel des OPH car refacturées*) explique 453 k€ de la variation. Pour le reste un poste d'ingénieur préventeur en matière de déchets est budgété et nous constatons l'effet report en année entière des recrutements réalisés en 2021 pour la nouvelle déchetterie de St Martin Boulogne et celui d'un cadre A pour l'action économique.
- les dépenses liées à la compétence GEMAPI + 85 k€ (sur un budget total annuel de 742 k€).
- les charges financières diminuent de 607 k€ en raison principalement de la non-reconduction d'indemnités pour renégociation de la dette.
- enfin la baisse des charges exceptionnelles de 850 k€ pour les soutiens liés à la crise sanitaire (aide CFE, chèques reprises/bons d'achat Nausicaà, communication exceptionnelle pour l'attractivité touristique) .

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 95,7 M€, soit une augmentation de 3,8 M€ (+ 4%) par rapport aux prévisions de recettes du budget primitif 2021.

En réalité, cette évolution s'explique par les hausses suivantes :

- la recette exceptionnelle de reprise sur provision COVID à hauteur de 1,832 M€
- la recette de refacturation des charges de personnel lié au transfert des agents de l'OPH pour 865 k€
- les recettes fiscales, essentiellement composées de compensations d'Etat (65%) diminuant l'autonomie fiscale:
+ 588 k€ pour les allocations compensatrices fiscales et + 518 k€ pour la fraction de TVA nationale au titre de la suppression de Taxe d'Habitation
- 500 k€ de recette pour le versement mobilité réajustée en fonction du réel constaté en 2021
- La TEOM évaluée à 10 076 158 € en hausse de 870 k€ pour couvrir les charges de traitement des déchets ménagers

et les diminutions suivantes:

- les écritures comptables liées à l'opération des chèques reprises pour 750 k€
- la fiscalité et plus particulièrement la CVAE : – 292 k€

Pour préserver des marges de manœuvre financière de la collectivité, le projet de budget intègre une hausse des taux de TEOM permettant d'atteindre un produit de 640 k€ s'ajoutant à l'évolution des bases pour 230 k€. Cette évolution du taux de TEOM coutera en moyenne 15 € de plus par foyer fiscal, atteignant une cotisation moyenne de 174 €.

Pour les budgets SPIC,

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées respectivement aux montants repris ci-dessous :

Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement
946 189,42 €	148 998,18 €	148 842,52 €	511 000,00 €	104 900,00 €	628 976,52 €	1 786 754,62 €

Les principales évolutions concernent

- le budget Centre National de la Mer avec une baisse de 55k€ liée en partie aux réparations exceptionnelles sur 2021 pour les sinistres passés
- le budget piscine-patinoire avec une baisse de 120k€ qui correspond pour 2021 à une dépense exceptionnelle non réalisée au budget annexe SPIC, cette somme était liée au risque sur la redevance d'occupation au vu des fermetures « crise sanitaire »
- le budget plaisance avec une hausse de 39 k€ dont 27k€ pour le sinistre récent sur les pontons qui ne comprend en l'état que la sécurisation des pontons dégradés
- le budget eau : -77 k€ liée à la fin des prestations d'études de DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
- le budget assainissement marque une baisse de 403 k€ qui s'explique par une absence de frais de renégociation de la dette sur 2021. Un audit est par ailleurs inscrit en vue de l'échéance de l'actuelle délégation de service public.

Les autres budgets SPIC ne connaissent pas d'évolution remarquable.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2022 sont détaillées ci-dessous :

Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement
2 132 753,03 €	497 000,00 €	269 747,52 €	532 000,00 €	182 981,00 €	1 083 200,00 €	5 501 930,00 €

Les recettes des budgets SPIC sont maintenues.

En revanche, les budgets Centre National de la Mer et Crématorium affichent une hausse remarquable + 283 k€ et +79 k€ liée à **l'obligation de reprendre par anticipation les résultats antérieurs.**

Pour Nausicaà la redevance variable attendue n'est pas inscrite en 2022 (- 900 k€) en raison des prévisions révisées de chiffre d'affaires à cause de la crise sanitaire.

Focus sur les conditions d'équilibre budgétaire en fonctionnement :

L'épargne nette consolidée pour le budget principal et les budgets fongibles s'élève à environ 9,4 M€ avec une reprise de provision exceptionnelle de 1,832 M€.

Les budgets annexes en service industriel et commercial dégagent une épargne nette :

- Pour le budget plaisance : 74 k€
- Pour le budget Hélicéa : 339 k€
- Pour le budget Nausicaà : aucune épargne
- Pour le budget parking Nausicaà : 21 k€
- Pour le budget crématorium : 76 k€ avec la reprise anticipée des résultats
- Pour le budget eau : 426 k€
- Pour le budget assainissement : 985 k€

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET 2022



Tableaux fournis à titre indicatif ne valant pas vote de subventions nominatives

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Administration Générale	COS (<i>Comité des Oeuvres Sociales</i>) – Aide au fonctionnement	110 000,00 €
Aide aux associations	Amicab – Aide au fonctionnement	20 500,00 €
Communication	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	60 300,00 €
Enseignement Supérieur	Univ'Innov	4 000,00 €
	Colloques universitaires + Salon de l'Étudiant	19 000,00 €
	Maison de l'Étudiant	30 000,00 €
	Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures	10 000,00 €
	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics (<i>Paces + Innovation Post bac + Campus des Métiers et des Qualifications</i>)	17 000,00 €
Culture	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	215 000,00 €
Sport	FISA – Fonds d'interventions sport de haut niveau	505 000,00 €
	Sport d'Eau – Fonctionnement nautique	305 000,00 €
	Activités nautiques et véliques	250 000,00 €
	Événements sports haut niveau	22 000,00 €
Politiques Solidaires	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés (<i>Cohésion Sociale + Emploi + Prévention + Santé</i>)	1 210 092,00 €
	Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP (<i>Cohésion Sociale + Prévention</i>)	23 000,00 €
	Subvention de fonctionnement au Département (<i>Cohésion Sociale</i>)	23 100,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

 SLO

ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Habitat	Autres Groupements	4 400,00
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	1 000,00 €
Services Communs	Boulogne Développement – Aide au Fonctionnement	970 000,00 €
	Autres Organismes publics - ADEME (<i>Conseiller en Énergie partagé</i>)	13 000,00 €
	PNR Caps et Marais d'Opale	12 000,00 €
	Contributions aux organismes de groupement (<i>Étude Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale sur la GEMAPI</i>)	130 000,00 €
	Subvention exceptionnelle de fonctionnement - (<i>GEMAPI</i>)	25 000,00 €
	Subventions Pays : Autres Groupements (<i>Ingénierie Leader</i>)	10 563,33 €
	Subventions Pays : Autres Groupements (<i>Feder Amie + Feder Nausicaa + React Numérique</i>)	751 297,18 €
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres - Aide à l'association Ciprés	15 000,00 €
Intervention Économiques	ESS (<i>Économie Sociale et Solidaire</i>) – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65 000,00 €
	ESS (<i>Économie Sociale et Solidaire</i>) – Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	10 000,00 €
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (<i>Cap Numéric</i>)	20 000,00 €
	Aquimer – Aide au fonctionnement	88 750,00 €
	Initiative Boulogne-sur-mer – Aide au fonctionnement	27 000,00 €
	BGE Littoral – Aide au fonctionnement	27 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Tourisme	Subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal	1 540 000,00 €
Budget Transport	Subventions d'exploitation de personnes de droit privé - (ADAV + VAE)	55 247,00 €
	CTB – Subvention de fonctionnement + Indexation + Factures récurrentes	13 286 250,00 €
	REGION - Lignes compensées	90 000,00 €
Budget Centre National de la Mer	Nausicaa – Subvention de fonctionnement	260 000,00 €
Budget Piscine-Patinoire	SNC Hélicéa – Subvention de fonctionnement	1 260 000,00 €
Budget Plaisance	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	90 000,00 €
ADHÉSIONS 2022		
PMCO (<i>Pôle Métropolitain Côte d'Opale</i>)		80 000,00 €
SDIS (<i>Service Départementale d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais</i>)		3 284 000,00 €
SYMSAGEB (<i>SYndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux du Boulonnais</i>)		560 000,00 €
SCOT (<i>Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais</i>)		70 000,00 €

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué l'obligation pour les collectivités territoriales de **produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil** (article L. 5211-12-1 du CGCT pour les intercommunalités et article L. 2123-21-1 du CGCT pour les communes). Cet état est présenté chaque année aux élus communautaires avant l'examen du budget.

Indemnités de fonctions					
Elus	Fonctions locales	Total indemnités brutes	Total indemnités nettes	Taux maxi applicable	Taux délibéré par fonction
CUVILLIER FREDERIC	Président	31 737,48	24 717,48	145%	68%
CHOCHOIS SEBASTIEN	Vice-président	15 402,00	12 427,46	66%	33%
JULES Raphaël	Vice-président	15 402,00	12 117,24	66%	33%
BARBARIN OLIVIER	Vice-président	15 402,00	10 173,77	66%	33%
HINGREZ MIREILLE	Vice-président	15 402,00	11 053,52	66%	33%
PASSEBOSC BRIGITTE	Vice-président	15 402,00	10 920,93	66%	33%
LOGIE ANTOINE	Vice-président	15 402,00	10 661,12	66%	33%
PEUVION PAULETTE	Vice-président	15 402,00	10 199,18	66%	33%
ETIENNE JEAN-CLAUDE	Vice-président	15 402,00	9 863,78	66%	33%
BOUTLEUX GUY	Vice-président	15 402,00	10 085,41	66%	33%
LOIRE GWENAELLE	Vice-président	15 402,00	11 764,56	66%	33%
FOURCROY CHRISTIAN	Vice-président	15 402,00	10 681,32	66%	33%
DUMAINE BERTRAND	Vice-président	15 402,00	12 198,36	66%	33%
GODEFROY DOMINIQUE	Vice-président	15 402,00	11 415,20	66%	33%
TAUBREGEAS JEAN-RENAUD	Vice-président	15 402,00	11 433,67	66%	33%
LE LAN ANNE	Vice-président	15 402,00	11 742,96	66%	33%
BEAUJARD PHILIPPE	Conseiller délégué	7 467,60	5 421,43	dans la limite des enveloppes indemnitaires globales	16%
COPPIN PATRICK	Conseiller délégué	7 467,60	6 459,48		16%
DEGREMONT JEAN-MICHEL	Conseiller délégué	7 467,60	5 826,12		16%
CARTON OLIVIER	Conseiller délégué	7 467,60	5 784,96		16%
BENTZ THIERRY	Conseiller délégué	7 467,60	5 742,20		16%
MAILLARD LUCIE	Conseiller délégué	7 467,60	6 459,48		16%
BOURGOIS STEPHANE	Conseiller délégué	7 467,60	5 752,96		16%

Indemnités de fonctions

Elus	Fonctions locales	Total indemnités brutes	Total indemnités nettes	Taux maxi applicable	Taux délibéré par fonction
COLLAS LAURENCE	Conseiller	2 800,32	2 176,56	6%	6%
COUQUET CLAUDE	Conseiller	2 800,32	2 385,00	6%	6%
DUCLOY DIDIER	Conseiller	2 800,32	2 176,56	6%	6%
FARRANDS JOEL	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
FEUTRY GUY	Conseiller	2 800,32	2 217,96	6%	6%
FONTAINE PATRICIA	Conseiller	2 800,32	2 350,24	6%	6%
GOLLIOT ANTOINE	Conseiller	2 800,32	1 951,80	6%	6%
HENNEQUIN YVES	Conseiller	2 800,32	2 420,52	6%	6%
JORDENS EVELYNE	Conseiller	2 800,32	2 401,64	6%	6%
LANNOY JACQUES	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
LAPLACE ROSELYNE	Conseiller	2 800,32	2 416,08	6%	6%
LEBON PASCALE	Conseiller	2 800,32	2 227,68	6%	6%
PONCHEL CHANTAL	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
TIERTANT HELENE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
POQUET CATHERINE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
DUHAUTOY DOMINIQUE	Conseiller	1 944,67	1 816,74	6%	4%
GOSSELIN BRUNO	Conseiller	2 800,32	2 176,56	6%	6%
LEBLOND GUILLAUME	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
LEMAIRE NATHALIE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
LEROUGE NADINE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
SUSLAMARE GREGORY	Conseiller	2 800,32	2 393,83	6%	6%
LEDVIN JIMMY	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
ACCARY DANY	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
LANCEZEUX CASSANDRA	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
VACHE JEAN-MARIE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
VINCENT JEAN-LOUIS	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
DERUY MARTINE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
QUETU SERGE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
BUHAGIAR DENIS	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
LECLERCQ HERVE	Conseiller	2 800,32	2 205,72	6%	6%
DRUJENT LYDIE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
BARDEAUX SANDRINE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
PORTUESE AURELIEN	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
BERNARDINI SYLVIE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
CARON CAROLINE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
DECAIX MAXENCE	Conseiller	2 800,32	2 422,32	6%	6%
MERLIN Jonathan	Conseiller	855,66	740,15	6%	2%
		415 852,21	318 250,67		

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE



LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2022

Programme d'investissement 2022

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

Près de 56 millions d'euros hors taxes sont programmés en dépenses d'investissements pour 2022 avec les principaux projets suivants :

- **Les projets visant à renforcer l'attractivité du territoire mobilisent une enveloppe de 10.210.000 € HT soit 18 % des investissements 2022 :**
 - enveloppe de 6.750.000 € affectée à la construction d'une salle de spectacle-palais des congrès dont 750.000 € de foncier.
 - crédit de 460.000 € affecté aux travaux pour la « plaisance ».
 - 3.000.000 € pour les travaux du Centre National de la Mer.

■ **9.579.000 € HT (17 %) pour les transports en commun et la mobilité :**

Pour le transport :

- 2.143.000 € pour l'acquisition de 6 bus standards GNV Hybride.
- la mise aux normes PMR des arrêts de bus pour 100.000 €.
- 95.000 € pour l'acquisition de 80 pupitres SAE (Système d'Aide à l'Exploitation)
- 15.000 € pour la fourniture et pose d'abribus non publicitaires.

Et pour la mobilité :

- 1.830.000 € pour la réalisation du parking relais à Pitendal.
- 4.990.000 € pour le schéma directeur cyclable.
- 396.000 € pour les aires de covoiturage.
- 10.000 € pour l'implantation d'une nouvelle borne de recharge électrique.

- **Les investissements économiques sur zones et bâtiments représentent 23 % des investissements 2022 soit 12.925.000 HT € :**
 - 4.500.000 € pour la construction d'un nouveau bâtiment halieutique.
 - 2.427.000 € pour les travaux d'aménagement de zones.
 - 3.150.000 € pour l'acquisition du foncier Résurgat 1.
 - 1.000.000 € pour les travaux sur le bâtiment « Armatis ».
 - 676.000 € environ pour l'entretien du patrimoine.
 - 600.000 € pour le fonds de développement portuaire.
 - 300.000 € pour le fonds d'aides aux entreprises.
 - 192.000 € pour des opportunités foncières.
 - 80.000 € pour diverses études.

- **suite au transfert de compétence concernant les réseaux d'assainissement, un crédit de 1.135.000 € HT (2 %) est inscrit pour les dépenses liées aux eaux pluviales.**

- 
- Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE
- **une enveloppe de 8.135.480 € HT(15 %) est affectée au logement et à l'aménagement :**
 - pour l'aménagement des ZAC Outreau et Baincthun, on note l'inscription dont 2.062.000 € pour les acquisitions de terrain.
 - 2.800.000 € pour l'aide au logement privé (fonds communautaire + crédit délégué ANAH).
 - 1.000.000 € pour une subvention d'équipement versée à Habitat du Littoral dans le cadre du protocole CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social).
 - 600.000 € pour les bailleurs sociaux (aide communautaire + crédit délégué d'aide à la pierre de 300.000 €).
 - 550.000 € pour le fonds ANRU+ financé en totalité par la Banque des Territoires.
 - 126.480 € pour un fonds communautaire en faveur des propriétaires dans le cadre de l'OPAH RU.
 - 35.000 € pour un fonds communautaire en faveur des bailleurs publics pour les PLAI vacants dégradés.

 - **une enveloppe de 1.211.292 € HT (2 %) est affectée au sport :**
 - une provision FISA de 682.992 € en vue des demandes présentées pour le financement de la réhabilitation du complexe de la Waroquerie et du solde de la base de glisse d'Hardelot.
 - 325.000 pour des travaux sur les bâtiments « Malfois et Constant », du BCK et du centre de formation
 - une subvention de 100.000 € dans le cadre de l'aide à l'équipement des associations sport d'eau.
 - 60.000 € pour des travaux à Hélicéa.
 - 35.000 € pour une étude sur le désenvasement du bassin de la Liane.
 - 8.300 € pour l'acquisition de jeux gonflables dans les cadre des animations pour les JO.

■ **1.575.750 € HT (3 %) pour la valorisation et le traitement des déchets :**

- 384.000 € pour le renouvellement des camions de collecte.
- 550.000 € pour l'acquisition du bâtiment D des rives de Liane.
- 312.000 € pour l'acquisition de bacs et de colonnes enterrées.
- 225.000 € pour la construction d'un centre de transfert.
- 70.000 € pour des travaux au centre de tri.
- 20.000 € pour le renouvellement de 2 bennes.
- 10.750 € pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour le « dépôt de collecte ».
- 4.000 € pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour les déchetteries et le centre de tri.

■ **5.746.300 € HT (10 %) pour des travaux d'eau et d'assainissement :**

➤ En eau, un crédit de travaux de 939.000 € est inscrit dont 410.000 € pour le renouvellement des canalisations en plomb ainsi que des travaux sur réseau pour 405.000 €.

➤ En assainissement un crédit de 4.807.300 € est reparti comme suit :

➤ 2.192.000 € pour le traitement des eaux usées.

➤ 1.200.000 € pour les stations d'épuration.

➤ 776.000 € pour des travaux sur les réseaux unitaires.

➤ 270.000 € pour des travaux sur postes de refoulement et bassins.

➤ 260.000 € pour divers diagnostics et études.

➤ 75.000 € pour la remise à niveau des bassins tampons.

➤ 30.000 € d'acquisition foncière.

➤ 4.300 € pour du matériel informatique.

■ **et d'autres opérations complètent les investissements 2022 :**

- 1.000.000 € pour la réhabilitation des perrés de Le Portel.
- 931.000 € dans le cadre des aménagements balnéaires et ruraux.
- 690.000 € pour l'acquisition du bâtiment « Navarin » et l'étude du réaménagement de l'espace.
- 500.000 € dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire Equipement à destination des communes membres.
- les acquisitions mobilières pour 437.000 € (matériel informatique, mobilier, instruments de musique).
- 431.000 € pour l'hôtel communautaire (Toiture terrasse, traitement de l'air, travaux de la salle de conseil).
- 363.000 € pour des travaux pour le CRD de Boulogne.
- 321.000 € pour les aménagements de l'axe Liane.
- 308.000 € pour l'extension du « Parc Marin ».

- **196.000 € pour des travaux sur l'ouvrage « Marguet ».**
- **l'entretien des bâtiments administratifs pour 170.000 €.**
- **145.000 € pour les travaux au centre équestre.**
- **144.000 € pour des travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage.**
- **92.000 € pour le remplacement des lanternes sur l'A16.**
- **67.000 € pour des aménagements sur le parking public du crématorium.**
- **67.000 € dans le cadre de la « petite randonnée ».**
- **34.000 € pour de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation du bureau d'information touristique de Wimereux.**
- **30.000 € pour le fonds d'aide « ESS ».**

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLOW

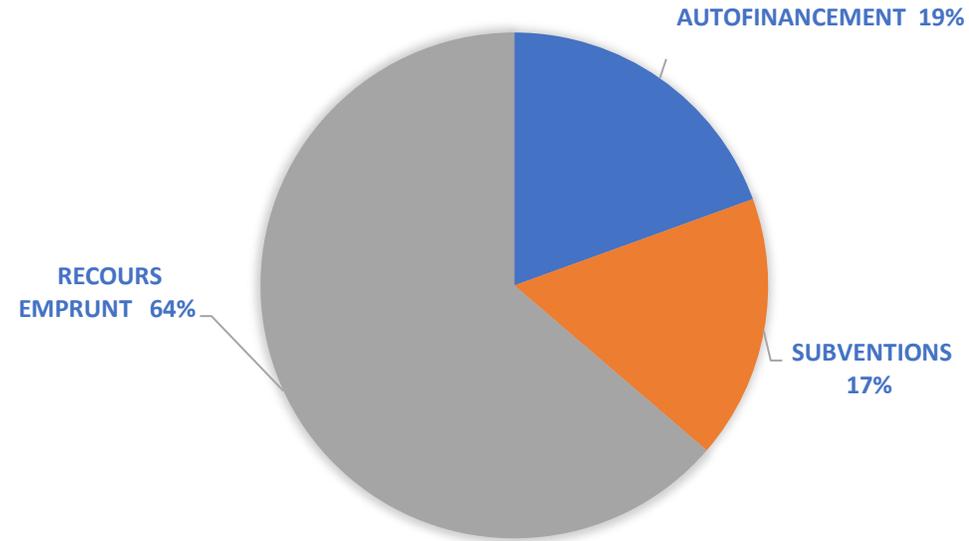
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE



LES MOYENS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour les budgets fongibles :

Les investissements des différents budgets atteignent 46,9 M€ HT.



Les recettes de subvention s'élèvent à 7,9 M€.

L'autofinancement est évalué à 9,1 M€, le recours à l'emprunt à 29,9 M€.

L'endettement sera ajusté en fonction du niveau effectif de réalisation des investissements

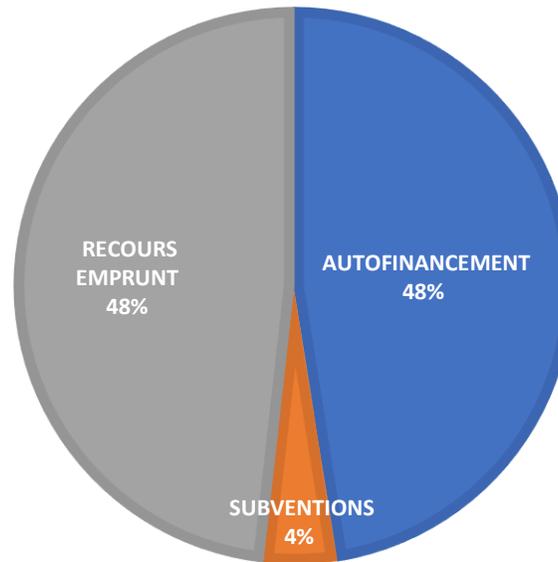
Dans l'hypothèse de mobilisation de la totalité du besoin inscrit, le ratio de désendettement sur les budgets fongibles atteindrait 4,8 ans.

Pour les autres budgets :

Les investissements représentent près de 9,3M€ pour lesquels le recours à l'emprunt s'élève à près de 4,5 M€. Le différentiel sur le besoin de financement correspond à l'autofinancement prévisionnel au stade de la présentation du budget primitif soit 4,4 M€.

Les résultats 2021 pourraient permettre d'ajuster pour ces budgets également le recours à l'emprunt d'ici fin 2022.

Dans ce cadre, le ratio de désendettement tous budgets confondus (fongibles et SPIC) pourrait atteindre 6,5 ans à fin 2022.



RATIOS OBLIGATOIRES

2022
Budget principal

Budgets principaux
CA > 100 000 habitants
2022 tous budgets (hors
SLO)

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le
ID : 062-246200729-20220210-19C_10_02_2022-DE

Dépenses réelles de fonctionnement	543 € / hab	428 € / hab	748 € / hab
Mesure du niveau de service rendu			
Produit des impositions directes	357 € / hab	366 € / hab	357 € / hab
Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire (yc fraction de TVA)			
Recettes réelles de fonctionnement	688 € / hab	520 € / hab	873 € / hab
Mesure des moyens financiers récurrents			
Dépenses d'équipement brut	259 € / hab	115 € / hab	490 € / hab
Mesure de l'effort d'équipement			
Encours de la dette au 01/01/2022	148 € / hab	473 € / hab	515 € / hab
Mesure de l'ampleur de l'endettement			
Dotation globale de fonctionnement	113 € / hab	96 € / hab	113 € / hab
Mesure de la principale dotation de l'Etat			
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	26,02%	38,90%	22,28%
Mesure relative des charges de personnel			
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	78,72%	90,30%	90,16%
Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement			
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	44,64%	22,20%	56,12%
Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget			
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	25,60%	91,00%	58,93%
Mesure volumétrique de l'endettement		* Source: DGCL - 2021	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES

N° 20C_10_02_2022

VOTE DES SURTAXES EAU ET VENTE D'EAU EN GROS (PRODUCTION)

Surtaxe eau

Au regard des projections budgétaires pour les travaux liés à la production d'eau potable sur l'exercice 2022, le niveau de surtaxe de 2021 peut être maintenu. La surtaxe eau est de 0,162€ HT/m³

Vente d'eau en gros

Dans le cadre de l'alimentation en eau potable par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) du Syndicat des Eaux de Samer et Environ (SESE), de la commune de Longfossé et de la commune d'Ambleteuse, une redevance avait été instaurée en 2018 à hauteur de 30% de la surtaxe eau appliquée aux usagers de la CAB. Cette surtaxe s'élève donc 0,0486 € HT/m³.

Surtaxe assainissement économique

Au vu des projections d'investissements liés aux zones d'activités économiques sur l'exercice 2022, le niveau des surtaxes peut être maintenu.

- Zone d'activité de Landacres : 0,04 €/m³
- Zone d'activité de la Liane : 0,45 €/m³

Surtaxe assainissement

S'agissant de la surtaxe affectée au traitement des eaux usées et au vu des investissements programmés, son niveau peut être maintenu à hauteur de 0,35€ HT/m³ pour 2022.

S'agissant des surtaxes affectées aux réseaux d'assainissement

En fin d'année 2017, et en vue du financement du transfert de la compétence «réseaux d'assainissement», la CAB a voté un plan d'harmonisation des surtaxes communales sur 5 ans.

Cette surtaxe, qui vise à couvrir les investissements assurés par la CAB, atteint cette année, pour la part variable, le niveau de 0,3885 € par m³ consommé pour tous les habitants raccordables à un réseau collectif et une part fixe de 30 €HT.

Cas particulier des parts de surtaxe assainissement pour les raccordables non raccordés

En complément de la délibération du 1er février 2018, il est précisé que les parts de redevance communautaire (traitement et réseaux) s'appliquent aux propriétaires en proportion des volumes d'eau potable consommés jusqu'au raccordement effectif, constaté lors du contrôle de raccordement. Ces parts visent à couvrir les frais de toute nature entraînés par les travaux supportés par la collectivité, diminués des subventions éventuellement obtenues.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 25

janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220210-20C_10_02_2022-DE

- De fixer les surtaxes et la redevance suivantes pour 2022 comme suit :

- Surtaxe eau : 0,162 € HT/m³
- Prix de vente d'eau en gros à 0.0486 € HT/m³
- Surtaxe assainissement de la zone de Landacres : 0,04 € HT/m³
- Surtaxe assainissement de la zone de la Liane: 0,45 € HT/m
- Surtaxe assainissement traitement : 0,35 € € HT/m³
- Surtaxe réseaux d'assainissement : terminer l'harmonisation corrigée telle que reprise dans le tableau joint en annexe pour atteindre, en 2022, une part fixe de 30 € HT et une part variable de 0,3885 €/m³.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

VOTE DES REDEVANCES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2022 - PARTS FIXE ET VARIABLE

	VOTE Part FIXE redevance réseaux d'assainissement CAB						Simulation Part VARIABLE redevance réseaux d'assainissement CAB - base produit 2017						VOTE Part VARIABLE redevance réseaux d'assainissement CAB - base produit attendu 2022				
	Valeur cible	Lissage sur 5 ans					Valeur Cible	Lissage sur 5 ans					Lissage sur 5 ans				
		2018	2019	2020	2021	2022		2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Boulogne /Mer	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,4671 €	0,4343 €	0,4014 €	0,3685 €	0,3357 €	0,5199 €	0,4871 €	0,4542 €	0,4213 €	0,3885 €
Baincthun	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,4460 €	1,1684 €	0,8908 €	0,6132 €	0,3357 €	1,4988 €	1,2212 €	0,4742 €	0,4313 €	0,3885 €
Conteville	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,0671 €	0,8843 €	0,7014 €	0,5185 €	0,3357 €	1,1199 €	0,9371 €	0,4742 €	0,4313 €	0,3885 €
Dannes	30,00 €	42,59 €	39,44 €	36,30 €	33,15 €	30,00 €	0,3357 €	0,9631 €	0,8063 €	0,6494 €	0,4925 €	0,3357 €	1,0159 €	0,8591 €	0,7022 €	0,5453 €	0,3885 €
Echinghen (pas de réseaux EU)							-	- €	- €	- €	- €	- €					
Equihen-Plage	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,1391 €	0,9383 €	0,7374 €	0,5365 €	0,3357 €	1,1919 €	0,9911 €	0,7902 €	0,5893 €	0,3885 €
Hesdigneul	30,00 €	54,00 €	48,00 €	42,00 €	36,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,8671 €	0,7343 €	0,6014 €	0,4685 €	0,3357 €	0,9199 €	0,7871 €	0,6542 €	0,5213 €	0,3885 €
Hesdin l'Abbé	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,8671 €	0,7343 €	0,6014 €	0,4685 €	0,3357 €	0,9199 €	0,7871 €	0,6542 €	0,5213 €	0,3885 €
La Capelle	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,0751 €	0,8903 €	0,7054 €	0,5205 €	0,3357 €	1,1279 €	0,9431 €	0,4742 €	0,4313 €	0,3885 €
Le Portel	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,4671 €	0,4343 €	0,4014 €	0,3685 €	0,3357 €	0,5199 €	0,4871 €	0,4542 €	0,4213 €	0,3885 €
Outreau	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,2330 €	0,2586 €	0,2843 €	0,3100 €	0,3357 €	0,2858 €	0,3114 €	0,3371 €	0,3628 €	0,3885 €
Pernes les Boulogne	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,3183 €	1,0727 €	0,8270 €	0,5813 €	0,3357 €	1,3711 €	1,1255 €	0,4742 €	0,4313 €	0,3885 €
Pittefaux (pas de réseaux EU)							-	- €	- €	- €	- €	- €					
St Martin-Boulogne	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,5071 €	0,4643 €	0,4214 €	0,3785 €	0,3357 €	0,5599 €	0,5171 €	0,4742 €	0,4313 €	0,3885 €
Saint-Etienne-au-Mont/Isques/Saint-Léonard (ancien SIA Pt de Briques)	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	1,2240 €	1,0019 €	0,7798 €	0,5577 €	0,3357 €	1,2768 €	1,0547 €	0,8326 €	0,6105 €	0,3885 €
Neufchatel Hardelot/Nesles/Condette (ancien SIA)	30,00 €	63,60 €	55,20 €	46,80 €	38,40 €	30,00 €	0,3357 €	0,2671 €	0,2843 €	0,3014 €	0,3185 €	0,3357 €	0,3199 €	0,3371 €	0,3542 €	0,3713 €	0,3885 €
Wimille/ Wimereux (ancien SIA)	30,00 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	0,3357 €	0,7471 €	0,6443 €	0,5414 €	0,4385 €	0,3357 €	0,7999 €	0,6971 €	0,5942 €	0,4913 €	0,3885 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES
N° 21C_10_02_2022
VOTE DE LA FISCALITÉ

Les ressources de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) sont composées de taxes à pouvoir de taux, de transferts de taxes sans pouvoir de taux et de compensations qui se sont accumulées au gré des réformes fiscales.

Pour 2022, les recettes fiscales sont évaluées comme suit :

On attend des **allocations compensatrices** (dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle, fonds national de garantie individuel de ressources, et autres allocations) à hauteur de 6.956.834 €.

Les taxes transférées sans pouvoir de taux sont globalement évaluées à **8.173.663 €** :

- 423.567 € pour les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux)
- 5.773.392 € pour la fraction de CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- 1.976.704 € pour la TASCOT (Taxe sur les Surfaces commerciales).

Pour les impôts à pouvoir de taux, et compte tenu de la variation forfaitaire des bases (+2,5%), les taxes ménages sont évaluées pour 2021, à taux constants :

- Pour la taxe foncière bâtie à 977.814 € pour un taux de 0,814 %,
- Pour la taxe foncière non bâtie à 37.735 € pour un taux de 3,94 %.

Pour la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires), la recette est attendue à 2.927.902 €, pour un taux de référence de 13,58 % et les compensations en **fraction de TVA** sont estimées à **17.801.710€**.

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises) dont le taux est encadré par les évolutions des taxes ménages communales est stable depuis 2013, est estimée pour 2022 à un montant de **10.703.776 € sur la base du taux de 33,62 %**.

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), taxe affectée, a été instituée en 2018 mais aucun produit n'a été levé, il prévu de le laisser à zéro pour 2022.

Enfin, il est proposé de faire évoluer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour atteindre une recette affectée de 10.076.158 €. Ce besoin s'explique par l'augmentation du coût d'élimination des déchets ménagers de près de 900 K€. Cela se traduit par une **évolution du taux cible harmonisé pour la zone A (de 6,79 % à 7,24 %) et du taux pour la zone B (de 9,64% à 10,30%)** comprenant la seule commune de Boulogne-sur-Mer. Le nouveau taux cible de la zone A fait l'objet du calcul harmonisé ajusté joint en annexe.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :**- de fixer les taux 2022 comme suit :**

- maintenir le taux de CFE à 33,62 % ;
- maintenir le taux de FB à 0,814 % ;
- maintenir le taux de FNB à 3,94 % ;

- de mettre en réserve le taux du différentiel au taux maximal de CFE en 2022 dans les facultés ouvertes par la réglementation ;

- de fixer le produit GEMAPI pour l'année 2022 à 0 € ;

- de fixer le taux de TEOM 2022 :

- de la zone A, par commune en fonction du tableau annexé (taux de référence commun 7,24%) ;

- de la zone B à 10,30%.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

ANNEXE

Zone A : lissage du taux de TEOM

Taux de référence commun : 7,24%

Communes	Taux de référence 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
BAINCTHUN	7,86	8,10	7,88	7,67	7,45	7,24
CONDETTE	7,25	7,61	7,51	7,42	7,33	7,24
CONTEVILLE LES BOULOGNE	7,97	8,19	7,95	7,71	7,48	7,24
DANNES	11,85	11,29	10,28	9,27	8,25	7,24
ECHINGHEN	6,75	7,21	7,21	7,22	7,23	7,24
EQUIHEN PLAGE	9,40	9,33	8,81	8,29	7,76	7,24
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	6,75	7,21	7,21	7,22	7,23	7,24
HESDIN L ABBE	6,55	7,05	7,09	7,14	7,19	7,24
ISQUES	6,75	7,21	7,21	7,22	7,23	7,24
NESLES	8,51	8,62	8,27	7,93	7,58	7,24
NEUFCHATEL HARDELLOT	5,58	6,27	6,51	6,76	7,00	7,24
OUTREAU	5,69	6,36	6,58	6,80	7,02	7,24
PERNES LES BOULOGNE	6,90	7,33	7,30	7,28	7,26	7,24
PITTEFAUX	7,50	7,81	7,66	7,52	7,38	7,24
LE PORTEL	6,53	7,03	7,09	7,14	7,19	7,24
SAINT ETIENNE AU MONT	6,36	6,90	6,98	7,07	7,15	7,24
SAINT LEONARD	6,93	7,35	7,33	7,30	7,27	7,24
SAINT MARTIN LES BOULOGNE	6,16	6,73	6,86	6,99	7,11	7,24
WIMEREUX	9,04	9,04	8,59	8,14	7,69	7,24
WIMILLE	9,88	9,71	9,10	8,48	7,86	7,24
LA CAPELLE LES BOULOGNE	7,67	7,95	7,77	7,59	7,42	7,24

Zone B : BOULOGNE SUR MER

Taux : 10,30%

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condettes
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

FINANCES

N° 22C_10_02_2022

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1221-12 du Code des Transports qui prévoit la possibilité de subventionner les services de transport public et compte-tenu de la non-couverture, par la recette affectée de Versement mobilité, des charges de gestion liées au service public transport et mobilité, il est proposé que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) verse une subvention de fonctionnement au budget annexe transport.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, sans dérogation, participer en 2022 au budget annexe transport jusqu'à 2 950 000 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

FINANCES

N° 23C_10_02_2022

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU CENTRE NATIONAL DE LA MER (CNM)

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT).

Compte tenu de la nouvelle convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion du Grand Nausicaà, à compter du 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives, tel que l'accueil des scolaires, qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la CAB puisse, par dérogation, participer en 2022 au budget annexe du Centre National de la Mer à hauteur de 260 000 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES

N° 24C_10_02_2022

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PISCINE- PATINOIRE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Compte-tenu de la vocation du complexe piscine-patinoire HELICEA à favoriser l'accueil des scolaires et des jeunes des centres de loisirs par la mise à disposition de créneaux spécifiques en piscine et patinoire, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre de la convention de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du complexe piscine patinoire, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Ressources humaine, Finances et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la CAB puisse, par dérogation, participer en 2022 au budget annexe de la piscine-patinoire à hauteur de 1 260 000 €, correspondant au montant des sujétions de service public que la CAB verse à son délégataire.

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES

N° 25C_10_02_2022

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PLAISANCE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Compte-tenu des contraintes liées à la gestion du port de plaisance, et plus particulièrement l'écluse et l'avant-port, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre de sa convention d'objectifs, verser à l'Office de Tourisme Intercommunal OTBCO une subvention d'exploitation pour ces contraintes permettant de couvrir les charges qu'elle impose pour assurer ce service public.

En complément, compte-tenu des travaux programmés, il est nécessaire de réaliser une contribution exceptionnelle pour ces investissements.

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs liés au port de plaisance, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

-que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2022 au budget annexe plaisance à hauteur de 90 000 €, correspondant au montant de la subvention d'exploitation que la CAB verse à l'OTBCO.

-que le budget principal de la CAB puisse, par dérogation, participer en 2022 au budget annexe Plaisance par une subvention d'équipement à hauteur de 390 000 € maximum, correspondant au montant des travaux programmés.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES

N° 26C_10_02_2022

CRÉATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la création et à la modification des AP reprises dans les tableaux ci-joints.

Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 25 Janvier 2022,

le CONSEIL décide :

- d'autoriser la création et la modification des autorisations de programme ci-annexées.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Autorisation de programme CAMIONS BENNE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
CAMIONS BENNE						2018	2019	2020	2021	2022	2023	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					3 050 000,00 €						
	<i>Date Délibération</i>		<i>Article</i>	<i>S/fonct</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>						
	04/10/2017	CREATION	2182	812	CAMIONS BENNE	Matériel roulant	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	
M O D I F I C A T I O N	<i>Date Délibération</i>	<i>Motif de la révision</i>	REVISIONS				2018	2019	2020	2021	2022	2023
	10/02/2022	Diminution								- 150 000,00 €		
			2182	812	CAMIONS BENNE	Matériel roulant						
								- €	- €			
			0	0	0	0			- €			
								- €				
			0	0	0	0		- €				
									- €			
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					2 900 000,00 €						
			2182	812	CAMIONS BENNE	Matériel roulant	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	460 000,00 €	
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU :

19/01/2022

610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	610 000,00 €	460 000,00 €	- €
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-----

Autorisation de programme CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220210-26C_10_02_2022-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS						2021	2022	2023	2024	2025	2026	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					4 400 000,00 €	400 000,00 €	3 700 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	- €
	<i>Date Délibération</i>		<i>Article</i>	<i>S/fonct</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>						
	08/04/2021	CREATION	2313	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Construction	400 000,00 €	3 600 000,00 €	300 000,00 €			
	10/02/2022	CREATION	2111	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Terrain		100 000,00 €				
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS											
	<i>Date Délibération</i>	<i>Motif de la révision</i>										
	16/12/2021	Diminution					- 49 000,00 €					
	10/02/2022	Etalement						- 3 450 000,00 €	3 450 000,00 €			
			2313	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Construction						
			2111	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Terrain		- €	- €			
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					4 351 000,00 €						
			2313	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Construction	351 000,00 €	150 000,00 €	3 750 000,00 €	- €	- €	- €
			2111	812	CENTRE TRANSFERT DECHETS	Terrain	- €	100 000,00 €	- €	- €	- €	
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	

Autorisation de programme
REHABILITATION DES PERRES DE LE PORTEL

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 
ID : 062-246200729-20220210-26C_10_02_2022-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
REHABILITATION DES PERRES DE LE PORTEL						2021	2022	2023	2024	2025	2026	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					2 360 000,00 €						
	Date Délibération		Article	S/fonct	Opération	Libellé						
	08/04/2021	CREATION	2145	833	REHABILITATION PERRES LE PORTEL	Travaux sur sol d'autrui	200 000,00 €	2 160 000,00 €	- €	- €	- €	
M O D I F I C A T I O N	Date Délibération	Motif de la révision	REVISIONS				2021	2022	2023	2024	2025	2026
	10/02/2022	Etalement					- 960 000,00 €	960 000,00 €				
			2145	833	REHABILITATION PERRES LE PORTEL	Travaux sur sol d'autrui						
			0	0	0	0		- €	- €			
									- €			
									- €			
									- €			
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					2 360 000,00 €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			2145	833	REHABILITATION PERRES LE PORTEL	Travaux sur sol d'autrui	200 000,00 €	1 200 000,00 €	960 000,00 €	- €	- €	- €
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	

Autorisation de programme COMPLEXE CULTUREL - EMBARCADERE

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220210-26C_10_02_2022-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
COMPLEXE CULTUREL - EMBARCADERE						Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					20 533 580,00 €	1 183 580,00 €	7 950 000,00 €	9 800 000,00 €	1 600 000,00 €	- €	- €
	Date Délibération		Article	S/fonct	Opération	Libellé						
	10/02/2022	CREATION	2317	314	EMBARCADERE	Construction	1 183 580,00 €	7 200 000,00 €	9 800 000,00 €	1 600 000,00 €		
	10/02/2022	CREATION	2111	314	EMBARCADERE	Terrain		750 000,00 €				
M O D I F I C A T I O N	Date Délibération	Motif de la révision	REVISIONS				Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026
			2317	314	EMBARCADERE	Construction						
			2111	314	EMBARCADERE	Terrain		- €	- €			
									- €			
									- €			
										- €		
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					20 533 580,00 €	Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026
			2317	314	EMBARCADERE	Construction	1 183 580,00 €	7 200 000,00 €	9 800 000,00 €	1 600 000,00 €	- €	- €
			2111	314	EMBARCADERE	Terrain	- €	750 000,00 €	- €	- €	- €	- €
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €

**Autorisation de programme
BATIMENT HALIEUTIQUE**

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
 Reçu en préfecture le 14/02/2022
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20220210-26C_10_02_2022-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
BATIMENT HALIEUTIQUE						Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					7 557 890,00 €						
	Date Délibération		Article	S/fonct	Opération	Libellé	357 890,00 €	4 500 000,00 €	2 700 000,00 €	- €	- €	
	10/02/2022	CREATION	2313	90	HALIEUTIQUE	Construction	357 890,00 €	4 500 000,00 €	2 700 000,00 €			
M O D I F I C A T I O N	Date Délibération	Motif de la révision	REVISIONS				Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026
			2313	90	HALIEUTIQUE	Construction						
			0	0	0	0		- €	- €			
									- €			
									- €			
										- €		
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					7 557 890,00 €	Réalisé années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026
			2313	90	HALIEUTIQUE	Construction	357 890,00 €	4 500 000,00 €	2 700 000,00 €	- €	- €	- €
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	
		0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Autorisation de programme PROGRAMME ACQUISITION BUS 2021-2027

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
 Reçu en préfecture le 14/02/2022
 Affiché le **SLOW**
 ID : 062-246200729-20220210-26C_10_02_2022-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS							
PROGRAMME ACQUISITION BUS 2021-2027						2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					11 070 000,00 €	2 400 000,00 €	2 065 000,00 €	1 420 000,00 €	- €	2 035 000,00 €	1 550 000,00 €	1 600 000,00 €
	Date Délibération		Article	S/fonct	Opération	Libellé							
	08/02/2013		2182		BUS 21-27	Acquisition	2 400 000,00 €	2 065 000,00 €	1 420 000,00 €	- €	2 035 000,00 €	1 550 000,00 €	1 600 000,00 €
									- €				
M O D I F I C A T I O N	Date Délibération	Motif de la révision	REVISIONS				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	10/02/2022	Augmentation					78 000,00 €						
			2182	0	BUS 21-27	Acquisition							
									- €	- €			
			0	0	0	0				- €			
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					11 148 000,00 €	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
			2182	0	BUS 21-27	Acquisition	2 400 000,00 €	2 143 000,00 €	1 420 000,00 €	- €	2 035 000,00 €	1 550 000,00 €	1 600 000,00 €
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

REPORT DE CREDIT N-1		- €	- €			
SOLDE CREDIT DE PAIEMENT RAR INCLUS	2 400 000,00 €	2 143 000,00 €	1 420 000,00 €	- €	2 035 000,00 €	1 550 000,00 € 1 600 000,00 €

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 19/01/2022 1 420 000,00 € - € 2 035 000,00 € 1 550 000,00 € 1 600 000,00 €

ATTENTION A COMPTER DE 2018 LES CREDITS DE PAIEMENT SONT EXPRIMES EN HT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

FINANCES
N° 27C_10_02_2022
DOTATION DE COMPENSATION 2022

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999 (article 86 V -1°), le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit communiquer avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes-membres.

Les dotations de compensation, qu'elles soient positives ou négatives en fonction de l'historique des transferts de charges de chaque commune à l'intercommunalité, sont jointes en annexe. Elles prennent en compte les conclusions désormais définitives de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) réunie en 2021 pour évaluer les conditions de transferts financiers de la fusion entre Réussir Ensemble et la Mission Locale depuis l'année 2020.

En conséquence, ces dotations prévisionnelles seront corrigées en 2022 des montants que les communes supportaient dans leur budget pour le financement des cotisations communales à la Mission Locale du Pays Boulonnais pour trois années. La CAB s'est en effet substituée aux communes dans leurs versements depuis 2020.

Après avis de la commission Finances - ressources humaines – mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- de notifier les attributions de compensations communales 2022 selon le tableau annexé, avec la déduction des cotisations communales à la Mission Locale que la CAB prend à sa charge depuis 2020.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

DOTATION DE COMPENSATION ANNEE 2022

COMMUNES	DOTATION A VERSER OU TITRER en 2022 (impact TRANSFERT DE CHARGES depuis 2020)	DOTATION DE COMPENSATION A COMPTER DE 2023 (sous réserve nouvelle CLECT) - impact annuel transfert de charges
BAINCTHUN	-36 350,80 €	-33 074,20 €
BOULOGNE SUR MER	8 219 877,57 €	8 337 912,83 €
CONDETTE	153 368,11 €	159 776,53 €
CONTEVILLE LES BOULOGNE	-12 696,76 €	-11 515,66 €
DANNES	457 386,10 €	460 764,30 €
ECHINGHEN	70 731,18 €	71 729,40 €
EQUIHEN PLAGE	-19 876,20 €	-12 848,02 €
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	-8 677,95 €	-6 983,77 €
HESDIN L ABBE	21 749,15 €	26 504,03 €
ISQUES	147 224,55 €	150 143,01 €
LA CAPELLE LES BOULOGNE	-35 336,46 €	-31 262,30 €
LE PORTEL	2 704 316,02 €	2 733 939,46 €
NESLES	196 546,52 €	198 969,68 €
NEUFCHATEL-HARDELLOT	-487 510,60 €	-477 990,68 €
OUTREAU	1 730 144,54 €	1 771 063,36 €
PERNES LES BOULOGNE	952,12 €	2 054,48 €
PITTEFAUX	-5 256,75 €	-4 939,25 €
SAINT ETIENNE AU MONT	556 492,55 €	569 408,45 €
SAINT LEONARD	401 333,05 €	410 248,45 €
SAINT MARTIN BOULOGNE	1 925 347,21 €	1 960 197,97 €
WIMEREUX	-70 059,61 €	-52 800,31 €
WIMILLE	280 701,00 €	291 092,14 €
TOTAL	16 190 404,54 €	16 512 389,90 €
Dépenses - compte 739211-01	16 866 169,67 €	17 143 804,09 €
Recettes - compte 73211-01	-675 765,13 €	-631 414,19 €

III

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 31 JANVIER AU 15 FEVRIER 2022

2022_029_AG

Décision du Président

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 et du 14 octobre 2021 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants et conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que toute convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Renaud TAUBREGAS, en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a attribué un marché de mission d'études géotechniques en procédure adaptée avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE Nord Ouest,

Considérant que la Société HYDROGEOTECHNIQUE Nord Ouest a déménagé et changé de dénomination et de Numéro de SIRET, que ces modifications n'affecteront pas la forme juridique de l'entreprise, ni le capital, et n'entraîneront pas la création d'une nouvelle personne morale (le numéro de SIREN étant inchangé),

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un avenant n° 1 de transfert pour le marché de mission d'études géotechniques, au profit de la Société HYDROGEOTECHNIQUE Nord. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tels que définis dans les pièces contractuelles, que la société HYDROGEOTECHNIQUE Nord déclare bien connaître.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Jean-Renaud TAUBREGEAS
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 09 juillet 2020 autorisant le Président à établir et compléter la liste des bénéficiaires des places achetées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais conformément aux contrats établis par elle avec les différents clubs et associations sportifs dans le cadre des achats de prestations.

Ce marché est un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article L 2122-1 du code de la commande publique compte tenu que le Stade olympique maritime boulonnais détient l'exclusivité des droits de commercialisation des espaces promotionnels, des billets sportifs et des prestations de communication

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de prestations avec l'association SOMB pour un partenariat de match opposant le SOMB à Chartres le mardi 25 janvier 2022 à 20h00.

Le montant du contrat est de 5000€ TTC et comprend un certain nombre de prestations. 200 places sèches seront ainsi transmises à la CAB pour ses partenaires jeunesse et sport ainsi que pour les agents et jeu concours sur les réseaux sociaux. 12 places VIP seront également mises à disposition. L'association SOMB s'engage également à diffuser le logo de la CAB sur ses différents supports de communication. L'ensemble de ces prestations sera détaillé dans le contrat de prestations signé des deux parties.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_031_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour solliciter toute demande de subvention auprès des organismes publics ou privés et accepter l'attribution de celle-ci ; assumer les obligations pouvant en résulter dont la signature des pièces éventuelles,

Vu l'arrêté du Président en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Gwénaëlle LOIRE en sa qualité de 10^{ème} Vice-Présidente pour toute décision relative aux Politiques de prévention sécurité et santé,

Considérant que la CAB poursuit une politique en matière de sécurité routière dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant que la CAB met à disposition des communes et du monde associatif un fonds pédagogique, participe aux événementiels et développe ses propres actions (opération « Bien vu », pièce de théâtre « Les clowns de la route », opération SAM le capitaine de soirée, les seniors au volant, opération éthylos pour les fêtes de fin d'année, etc),

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès de l'État d'un montant de 8 000 € au titre de la programmation 2022 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_032_AG

Décision du Président

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toute décision relative à l'adhésion aux organismes intéressant l'activité communautaire, en dehors des établissements publics,

VU l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DUMAINE pour toute question relative aux moyens généraux,

Considérant que l'Association des Maires du Pas de Calais est une association départementale d'élus fondée en 1947 assurant une action permanente sur la diffusion d'informations sur les questions d'actualité, mais aussi un outil en faveur des élus apportant une aide dans la gestion quotidienne de leur commune ou EPCI,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : l'adhésion pour l'année 2022 à l'Association des Maires du Pas de Calais, située 39 rue d'Amiens à ARRAS (62000).

La cotisation annuelle est calculée en fonction du barème suivant : 0,06 € TTC par habitant pour les EPCI dont la population est inférieure à 199 999 habitants soit 6 824,64 €.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_033_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 et du 14 octobre 2021 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation de tous types de marché, prendre toute décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants et conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que toute conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Renaud TAUBREGEAS, 14ème Vice-Président en charge de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a lancé une consultation en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la pépinière d'entreprises Créamanche,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché à prix global et forfaitaire avec le groupement Paral'Ax et SIRETEC (62142 Alincthun) pour un montant de 79 800 € HT.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale adjointe des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Jean-Renaud TAUBREGEAS
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr